

Vers la relocalisation des activités et des biens

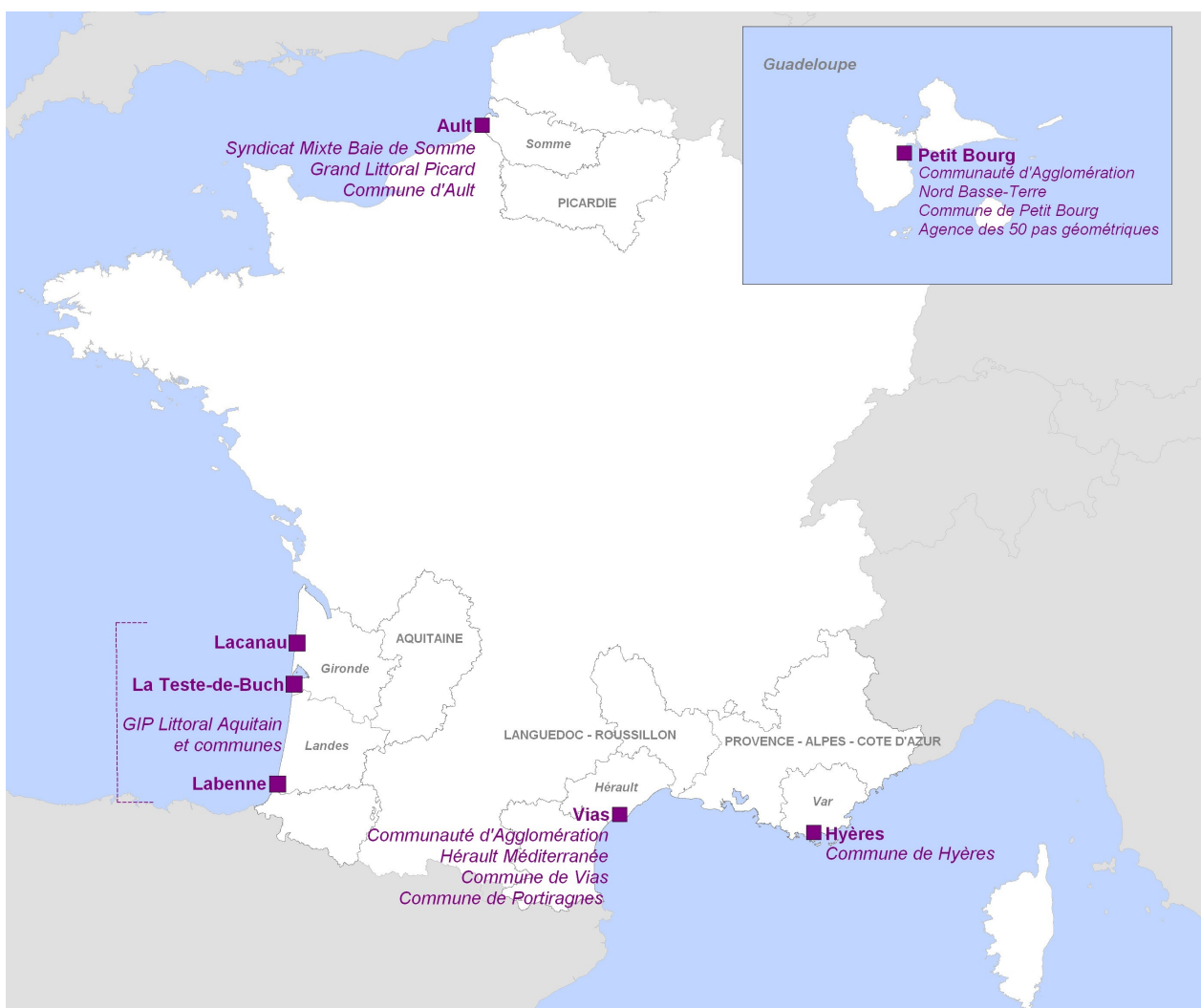
5 territoires en expérimentation

Actes du séminaire national de lancement
du 14 février 2013



Sommaire

	Page
PRÉAMBULE.....	3
OUVERTURE(S).....	4
PRÉSENTATIONS INTRODUCTIVES.....	9
TABLE RONDE-DÉBAT N°1.....	15
TABLE RONDE-DÉBAT N°2.....	31
TABLE RONDE-DÉBAT N°3.....	47
CONCLUSION.....	57



Préambule

Le présent document rend compte du séminaire national de lancement de l'appel à projets "Expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux" tenu à l'Institut océanographique de Paris le 14 février 2013.



Vers la relocalisation des activités et des biens 5 territoires en expérimentation

Séminaire national de lancement
jeudi 14 février 2013
Institut océanographique de Paris
10h - 16h



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

Organisé par la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB), en lien avec la direction générale de la prévention des risques (DGPR) et la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), ce séminaire inaugurerait le soutien et l'accompagnement de l'Etat aux cinq collectivités retenues dans le cadre de l'appel à projets.

Journée d'échange et de rencontre articulée autour de la présentation des projets retenus, elle a réuni collectivités et acteurs associés des cinq territoires de projets, membres du jury et des différents comités de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, membres de la commission mixte inondation, personnalités qualifiées, chercheurs et universitaires, services de l'Etat et établissements publics concernés, élus et services techniques des collectivités intéressées, pour ouvrir le débat autour des enjeux et des problématiques soulevés par le principe de relocalisation.

Elle s'est articulée autour de trois questionnements majeurs intéressant, de manière transversale, l'ensemble des sites et propices à regard croisé des territoires et acteurs mobilisés :

- pour un projet durable : accepter l'irréversible et anticiper l'avenir
- pour un projet territorial global : recomposer le front de mer et son rétro-littoral
- pour un projet partagé : associer l'ensemble des acteurs économiques

Le présent document en reprend le séquençage et le déroulé : une présentation, au travers de la thématique évoquée, par chacune des collectivités de leur démarche, projet et méthode, suivie d'un échange collectif. Il complète le livret distribué en amont du séminaire qui en détaillait le programme et présentait les projets sur la base des documents transmis par les collectivités retenues.

Première étape d'un travail collectif qui s'engage pour deux années, le séminaire a permis d'initier un premier partage des méthodes, moyens et outils pressentis pour une mise en œuvre concertée avec l'ensemble des partenaires intéressés du principe de relocalisation, comme en témoignent les présentations, échanges et débats retranscrits au travers de ces actes.

Ouverture(s)

Philippe Guillard

*Adjoint au directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature (DGALN)*

Patricia Blanc

*Directrice générale
de la prévention des risques (DGPR)*

Jean-Louis Léonard

*Président délégué de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL)
Député Honoraire et Maire de Châtelailon-Plage*



Philippe Guillard

Adjoint au directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)

Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réunis, dans ce cadre prestigieux de l'Institut océanographique, pour inaugurer le soutien de l'Etat aux cinq collectivités locales retenues dans le cadre de l'appel à projets "Expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux".

Des territoires menacés par les risques : un simple énoncé qui, nous en avons tous conscience, masque des réalités humaines, sociales, psychologiques et politiques au sens le plus noble, et parfois, le plus dramatique que l'on puisse imaginer.

Pour l'Etat, il va s'agir d'accompagner et d'apporter son soutien aux collectivités qui ont décidé de se lancer dans l'expérimentation d'un principe nouveau, dans une démarche anticipatrice de prise en compte d'aléas propres au littoral pour, si possible, et j'espère que nous réussirons, que vous réussirez, à dégager quelques principes d'actions de recomposition de leurs territoires respectant, bien évidemment, les équilibres du développement durable.

Le littoral est un territoire riche et complexe. Nous en avons tous conscience : soit qu'on y habite, soit qu'on ait envie d'y habiter ou, tout simplement, qu'on le fréquente pour les vacances ou les loisirs.

Le littoral est un territoire aux multiples enjeux : risques, préservation de la biodiversité, développement territorial... Des enjeux parfois contradictoires qu'il convient d'intégrer et d'articuler de manière transversale.

Aujourd'hui, près d'un quart du littoral recule. Ce phénomène naturel n'est pas sans incidences importantes sur les implantations et les activités humaines, parfois présentes depuis des siècles : sur l'urbanisation, sur le tourisme, sur l'agriculture, sur le patrimoine culturel...

Pour les collectivités concernées, tout l'enjeu réside dans l'anticipation de ce phénomène d'évolution du trait de côte et dans le choix d'un urbanisme et d'un aménagement qui soient adaptés, sur le court terme pour résoudre, le cas échéant, un problème immédiat, mais surtout, sur le moyen et le long terme, pour anticiper le phénomène et lui donner les bonnes échelles temporelle et spatiale.

La tempête Xynthia qui a durement frappé la façade atlantique au printemps 2010 nous a rappelé la nécessité de disposer, tout le long du littoral, d'une vision à moyen et long terme de l'évolution du trait de côte qui permette un aménagement durable et équilibré de ces territoires soumis à une forte pression démographique.

Pour faire face à ces enjeux, dans le prolongement des recommandations du Grenelle de la mer, et sur propositions d'un groupe de travail composé de cinq collègues (Etat, collectivités territoriales, ONG, syndicats, professionnels) et présidé par le député Alain Cousin, la France s'est dotée d'une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte.

Elle s'articule autour de huit principes et sept recommandations stratégiques que je ne rappellerai pas ici, si ce n'est pour souligner l'importance et la nécessité de leur prise en compte dans les réflexions que vous allez engager ces deux prochaines années.

La mise en œuvre de la stratégie repose sur un premier plan d'actions 2012 – 2015 qui s'articule autour de quatre axes :

- A. développer l'observation du trait de côte et identifier les territoires à risque érosion pour hiérarchiser l'action publique ;
- B. élaborer des stratégies partagées entre les acteurs publics (collectivités territoriales et Etat) et privés ;
- C. évoluer vers une doctrine de recomposition spatiale du territoire et favoriser la relocalisation des activités et des biens dans les secteurs fortement exposés aux risques littoraux ;
- D. préciser les principes de financement et les modalités d'intervention financière.

Le séminaire national de lancement des projets, que nous inaugurons aujourd'hui grâce à vous, participe de la mise en œuvre de ce programme d'actions.

Il a pour ambition de faire évoluer la doctrine de gestion du trait de côte vers une recomposition spatiale en fonction de la nature et de l'importance des phénomènes, des enjeux concernés, du territoire, et en intégrant de manière systématique une évolution naturelle inéluctable ou quasi-inéluctable. Nous pouvons toujours espérer que le "béton" pourra y mettre un coup d'arrêt mais, en la matière, la nature est, le plus souvent, d'une force bien supérieure.

La notion de relocalisation des activités et des biens consiste à reculer les activités et enjeux identifiés à court ou à long terme à des distances suffisantes vers un arrière pays dont on espère qu'il sera accueillant.

Dans son principe et son énoncé, la chose paraît relativement simple pour peu qu'on ne soit pas directement concerné ou qu'on ne se soit pas confronté à sa déclinaison opérationnelle et aux réalités du terrain.

La mise en œuvre d'une telle option demande à être préparée dans une dynamique globale de recomposition territoriale conduisant à la construction de véritables projets territoriaux à l'échelle inter-communale. Elle devra bien entendu être également accompagnée par les services de l'Etat.

Le ministère a retenu cinq collectivités que, j'imagine, vous connaissez tous mais que je citerai à nouveau :

- Ault dans la Somme,
- Hyères dans le Var,
- le littoral aquitain : Lacanau et La Teste-de-Buch en Gironde, Labenne dans les Landes,

- Petit Bourg en Guadeloupe,
- et Vias dans l'Hérault.

Ces cinq territoires portent tous la même problématique : un phénomène d'érosion et/ou de submersion avérée. Mais, dans le même temps, ils se distinguent entre eux, par leur configuration géologique, leurs implantations humaines, leur organisation spatiale ou leur problématique de développement. Chacun possède sa propre et particulière histoire : une histoire qui doit être prise en compte quand on doit écrire l'avenir.



Patricia Blanc
*Directrice générale
de la prévention des risques (DGPR)*

Bonjour à toutes et tous,

Directrice générale de la prévention des risques depuis à peine plus d'un mois, je dois reconnaître avoir été favorablement impressionnée par l'organisation de cet appel à projets et par la qualité des projets qui nous ont été soumis sur un sujet particulièrement difficile. Philippe Guillard a ainsi bien rappelé les enjeux sociaux, économiques et politiques de cette démarche.

Je commencerai donc mon propos par vous remercier tous, remercier toutes les collectivités qui se sont portées candidates et féliciter celles qui ont été retenues.

Je remercie également les services de l'état qui ont organisé cet appel à projet. Il démontre que la réglementation n'est pas le seul outil utilisé au ministère du Développement durable sur ces sujets et qu'il est important de faire émerger des projets partagés par les acteurs locaux, dans une logique autre que purement réglementaire.

Cet appel à projets est pour nous un véritable enjeu en terme de politiques publiques. Philippe Guillard a bien évidemment rappelé le choc qu'a été la tempête Xynthia. Elle nous a rappelé la fragilité de notre exposition au risque de submersion marine. Le recul du trait de côte est également une réalité très concrète.

Et l'augmentation prévisible du niveau de la mer liée au changement climatique – un paramètre dont la prise en compte s'avérera de plus en plus nécessaire – ne pourra malheureusement qu'amplifier ces risques si aucune mesure n'est prise pour en limiter les impacts.

La problématique du recul du trait de côte est étroitement liée à la gestion des risques de submersion marine. Nous sommes ainsi entièrement partie prenante de cet appel à projets aux cotés de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature.

La notion traditionnelle de défense contre la mer trouve aujourd'hui ses limites pour plusieurs raisons.

Cette journée servira à mieux les connaître, à mieux nous connaître, à engager de premiers échanges sur les problématiques locales, à initier de premières réflexions méthodologiques, soit, pour résumer, à inaugurer un cycle de travail collectif.

Et dans deux ans, quand viendra le temps d'une restitution nationale des enseignements issus de ces premières expériences, nous espérons qu'une nouvelle étape aura été franchie pour l'avenir de vos communes.

Je cède maintenant la parole à Patricia Blanc, Directrice générale de la prévention des risques.

Des raisons d'abord financières : le coût des projets, de leur maintenance, de leur réparation, est de plus en plus difficile à soutenir dans le contexte particulièrement contraint que nous connaissons actuellement. Et d'autres stratégies, comme la relocalisation des activités, peuvent présenter un bilan coût-bénéfice plus intéressant que de vouloir continuer à se défendre contre la mer.

Le dimensionnement des ouvrages et leur implantation peuvent, par ailleurs, parfois ne plus répondre aux besoins liés au changement climatique et aux évolutions attendues des niveaux marins.

Autant d'éléments qui doivent nous aider à prendre conscience de la nécessité de penser différemment l'aménagement du territoire en bord de mer. En dépassant cette notion de défense systématique pour une nouvelle vision de l'aménagement littoral partagée avec l'ensemble des acteurs locaux.

Sans nécessairement faire de la relocalisation une politique générale, il convient de bien en étudier, sur la base d'analyses multicritères, les avantages et les inconvénients.

C'est en cela que l'appel à projet nous aidera très concrètement avec un retour d'expériences que nous espérons riche et partagé par les différents acteurs au-delà de l'échelle communale. Ces sujets doivent en effet être abordés à l'échelle du bassin de vie et du bassin d'emploi pour une gestion plus efficace et mieux partagée.

Les expériences de nos voisins européens, dont certains ont commencé à mettre en œuvre dans certains secteurs ces principes d'aménagement – où la mer reprend ses droits – seront également une source d'enseignement.

Je vous souhaite, au cours des trois tables rondes de cette journée, des débats riches, instructifs, et constructifs. Je vous remercie à nouveau d'être venus jusqu'ici, parfois de très loin. Merci à tous.



Jean-Louis Léonard

Président délégué de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL)
Député Honoraire et Maire de Châtelailon-Plage

Madame la directrice générale,
Monsieur le directeur général,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous remercier.

Je voudrais vous remercier d'avoir associé les élus et, bien entendu, l'Association nationale des élus du littoral (ANEL) que je représente et dont je suis président délégué.

Cette association qui rassemble, qui essaie de rassembler, tous les élus du littoral d'où qu'ils viennent, a pour vocation de défendre les intérêts des collectivités. Mais je dois dire que notre présence ici, et je tenais à vous en remercier, fait évoluer favorablement notre position : nous passons de défenseurs à acteurs et participants. Je crois qu'il est important de le souligner et je vous en remercie.

Le sujet qui nous intéresse aujourd'hui, s'il est bien entendu fondamental, n'est pour nous qu'une partie, n'est qu'un des outils de la gestion intégrée du trait de côte ou, plus largement, de notre littoral. Un sujet sur lequel les choses ont considérablement évoluées depuis quelques années.

En 2006, l'ANEL avait fait de la gestion intégrée du trait de côte et de la gestion des risques un des thèmes principaux de son congrès annuel.

Nous étions alors partis du principe qu'effectivement le trait de côte évoluait et qu'il était menacé. Et j'avais pris comme référence et moyen d'approche du sujet l'ouvrage de Roland Paskoff "Les plages de France vont-elles disparaître ?"

Mais, à l'époque, les élus étaient extrêmement réticents : on ne parlait pas encore de relocalisation mais, le plus souvent, de repli stratégique. Et qui disait repli stratégique disait contraintes extraordinaires sur les littoraux.

Littoraux sur lesquels, je le rappelle, on attend d'ici les années 2040 une migration de plus de 4 millions de personnes. C'est dire quel est le possible antagonisme entre la gestion du risque et cet afflux de population qu'il va nous falloir accueillir.

Nous étions alors dans une démarche qui n'était pas une démarche participative, mais plutôt une démarche d'opposition dont personne ne pouvait sortir gagnant.

Je suis un "vieux" élu – je suis maire depuis 1983 d'une station balnéaire à risques qui a notamment été largement impactée par les tempêtes Martin et Xynthia – et j'ai pu constater deux choses.

La première, c'est que pendant des années nous avons conduit des actions, mais des actions isolées et qui, parfois, se sont avérées difficiles à mener.

Ainsi, lorsque j'ai voulu ré-ensabler et protéger de manière douce le littoral, je me suis trouvé en but aux responsables de l'État. Et j'ai dû mener le combat, contre l'État d'ailleurs, pour tenter de mettre en œuvre une gestion intégrée de trait de côte autrement que par des enrochements et du béton. Ce fut une première qui est aujourd'hui devenue une généralité européenne.

En 1999, avec la tempête Martin, nous avons cru pouvoir mettre en place une véritable stratégie, une stratégie de gestion globale.

Il ne s'est rien passé : aucun enseignement, aucun retour d'expérience – le "rex" n'existait pas. Et nous avons continué comme ça à nous fermer les yeux et à faire de petites opérations de ci de là.

Et puis est arrivée la tempête Xynthia, porteuse de malheur mais également porteuse d'une véritable espérance.

Nous constatons aujourd'hui qu'il s'est fait en deux ans – on va dire trois ans maintenant – plus de choses qu'il ne s'en était passé en quarante ans.

Xynthia était une tempête, certes importante, mais qui n'était pas tout à fait exceptionnelle comme l'ont montré les historiens. Un événement se reproduisant à échéance plus ou moins régulière mais susceptible de s'aggraver à l'avenir.

Les collectivités et l'Etat ont alors pris conscience des risques et de la fragilité de notre littoral.

S'est alors mise en place une véritable démarche participative et partenariale de gestion intégrée du risque : c'est la première fois qu'on parlait d'une stratégie nationale.

Et nous avons finalement retrouvé dans l'État français une véritable expertise que nous pensions avoir perdue.

Le littoral avait été complètement abandonné.

On avait certes mis en place la gestion du risque fluvial avec les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) et un certain nombre d'autres dispositifs. Mais ceux-ci restaient, dans le meilleur des cas, l'affaire des établissements publics territoriaux de bassins.

Aujourd'hui, nous sommes au cœur d'une véritable stratégie nationale rassemblant de manière partenariale l'ensemble des responsables, qu'ils soient issus de l'État ou des collectivités territoriales.

A cet égard, je crois que la commission mixte inondation (CMI) qui a été mise en place pour labelliser les PAPI, qui rassemblent l'ensemble des partenaires (Etat, collectivités, associations, assureurs...) me semble tout à fait exemplaire.

Elle possède à la fois cette capacité à évoluer, à décider, à proposer mais aussi à rassembler et à générer de véritables expertises qui nous semblaient avoir été perdues. C'est en tout cas le sentiment des élus.

Sur le sujet qui nous intéresse aujourd'hui, et ce ne sera pas une découverte pour vous, je ne vous cacherais pas que la relocalisation ne constitue pas l'outil privilégié des élus, si ce n'est, le cas échéant, sur quelques enjeux moindres.

Cette option a néanmoins le mérite, en premier lieu, d'exister et de faire partie des outils potentiels dans la gestion du risque, mais surtout d'être aujourd'hui justifiable avec les techniques nouvelles que nous utilisons en matière d'analyses coûts-bénéfices.

Ces analyses coûts-bénéfices, que nous essayons de mettre en place au travers d'algorithmes parfois quelque peu complexes, peuvent démontrer que dans certains cas, la relocalisation s'avère finalement préférable à toute autre option.

Pour nous, la relocalisation constitue donc effectivement un outil parmi d'autres mais n'en est pas le seul et unique.

Je salue d'ailleurs l'initiative courageuse de cet appel à projets.

Si on ne peut dire qu'il ait suscité un engouement extraordinaire, il n'en constitue pas moins un début et je crois effectivement que les élus qui se sont aujourd'hui engagés dans cette démarche sont, non seulement courageux, mais également précurseurs d'une stratégie, d'un élément de stratégie, qu'il nous faudra mettre en place.

En tout cas, je vous remercie encore une fois d'avoir eu cette initiative : un premier pas que nous tenterons de construire ensemble.

Présentations introductives

5 projets pour l'expérimentation d'une recomposition spatiale

Hélène Montelly

*Chef du bureau du littoral
et du domaine public maritime naturel (DGALN/DEB)*

Mireille Guignard

Adjointe à la chef du bureau (DGALN/DEB)

La relocalisation, une option pionnière adaptée au contexte géographique et historique des côtes

Catherine Meur-Ferec

Géographe et professeur à l'université de Brest

Cinq projets pour l'expérimentation d'une recomposition spatiale

Hélène Montelly

Chef du bureau du littoral et du domaine public maritime naturel (DGALN/DEB)

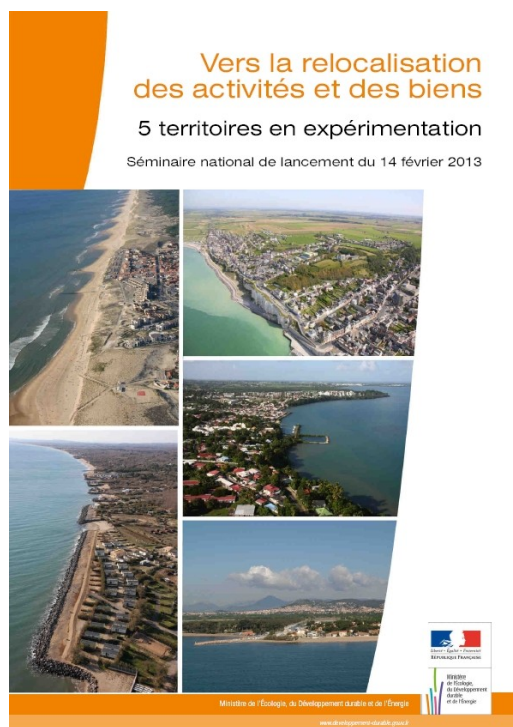
Mireille Guignard

Adjointe à la chef du bureau (DGALN/DEB)

Bonjour à toutes et tous,

Notre rapide propos n'aura d'autre objectif que de rappeler, de manière brève et synthétique, le contexte dans lequel s'inscrit l'appel à projets, ses objectifs, ainsi que quelques éléments de méthodes envisagés pour poursuivre et prolonger la dynamique engagée avec les porteurs de projets.

Nous ne rentrerons pas dans une présentation détaillée de chacun des projets. Ils vous seront présentés et motivés tout au long de la journée par les porteurs de projets eux-mêmes. Un fascicule de présentation des éléments essentiels de chacun des sites vous a été également remis.



Comme évoqué lors des propos introductifs, l'appel à projets s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de la stratégie nationale de la gestion intégrée du trait de côte.

Dans le cadre de cet appel à projets, la relocalisation s'entend comme une approche globale, transversale et systémique des territoires en vue de recomposer leur aménagement en intégrant l'objectif de mettre durablement à l'abri les biens et activités menacés par le recul du trait de côte ou par la submersion marine.

Les objectifs de l'appel à projets sont d'initier et d'encourager la mise en œuvre de démarches pilotes, expérimentales et innovantes, concertées et partagées, et inscrites dans une perspective globale d'aménagement du territoire.

Cet appel à projets est destiné à accompagner les acteurs locaux à préparer la mise en œuvre de cette option, notamment au travers d'une contribution financière de l'Etat pour la réalisation d'études préalables de faisabilité nécessaires à la définition d'une stratégie et d'un programme d'actions opérationnel.

Cinq projets ont été retenus pour leur pertinence et leur exemplarité à l'issue des avis et des recommandations du jury multidisciplinaire qui s'est prononcé les 22 et 23 novembre 2012.

Répartis sur l'ensemble des façades maritimes de métropole et d'outre-mer, ces cinq sites s'avèrent très divers, que ce soit en terme de morphologies littorales (dunaire, sableuse, rocheuse, à falaise), d'enjeux considérés, de perspectives temporelles (court ou long terme), de configurations socio-économiques, d'organisations spatiales du territoire ou de méthodes de réflexions et programmes d'études.

Des projets très différents mais tous considérés comme pertinents et exemplaires eu égard aux périmètres géographique et politique de réflexion proposés, à l'importance avérée et particulière par rapport au bassin de vie des enjeux considérés, à leur inscription dans une approche systémique et transversale des différentes politiques publiques intéressant ces territoires, à leurs propositions de valorisation et de gestion des espaces libérés, à leurs propositions d'instance de gouvernance de nature à garantir l'avancement et la réussite de la démarche et obtenir l'adhésion la plus large de l'ensemble des acteurs locaux concernés pour construire un projet partagé.

L'Etat accompagnera donc les collectivités retenues pendant deux ans tant financièrement que techniquement.

L'accompagnement sera financier, avec des contributions conjointes de la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) et de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) au financement des études de faisabilité.

L'accompagnement sera également technique, avec, au niveau national, l'organisation (que nous inaugurons aujourd'hui), de trois séminaires collégiaux d'échanges et de débats. Au niveau local, les services déconcentrés de l'Etat concernés appuieront les collectivités. Des rencontres locales seront également organisées pour partager sur l'avancement de chacun de ces projets et échanger avec les différents acteurs locaux concernés.

L'objectif au niveau national, à l'issue des deux ans, est de pouvoir valoriser les enseignements et recommandations de ces premières expériences pionnières.

La relocalisation, une option pionnière adaptée au contexte géographique et historique des côtes

Catherine Meur-Ferec

Géographe et professeur à l'université de Brest

Bonjour à toutes et tous,

Ma présentation s'articulera autour des trois points suivants.

Dans un premier temps, il ne me semblait pas inutile de s'interroger à nouveau sur les risques d'érosion et de submersion : d'où viennent-ils ? Quel est l'origine du problème ?

Je me pencherai ensuite sur la relocalisation, une option parmi d'autres pour diminuer la vulnérabilité.

Et je tenterai, pour finir, de tirer quelques enseignements de premières expériences pionnières en la matière.

Comme les géographes aiment à le faire à chaque fois, je commencerai donc par rappeler que la côte est, de manière naturelle, un milieu en perpétuel mouvement. Un mouvement que l'on peut percevoir à différentes échelles de temps : à l'échelle géologique ou à l'échelle historique.



Les bunkers : marqueurs historiques de l'évolution du trait de côte

Des mouvements à différentes échelles de temps qui peuvent parfois s'avérer très rapides. C'est notamment le cas des substrats meubles constitués de sables et galets : des milieux très dynamiques, sensibles aux forces marines, et en perpétuel remaniement.

L'émergence du risque, c'est, classiquement, la rencontre d'un aléa et d'un ou plusieurs enjeux.

Donc, d'une part, un aléa : une tendance généralisée au recul des côtes. La France n'est pas le seul pays concerné par ce phénomène. On estime qu'environ près de 70 % des côtes sableuses du monde auraient une tendance à l'érosion. Et bien sûr toutes les côtes à falaise dont c'est la caractéristique intrinsèque : elles ne peuvent que reculer.

Le contexte mondial est peu favorable à une réduction de cette tendance érosive à l'avenir. Même si, en la matière, il est difficile de s'engager sur des prévisions très précises, on peut affirmer que les choses ne vont pas s'améliorer dans les décennies ou les siècles à venir. Et ce, pour deux raisons principales :

- un contexte de "pénurie sédimentaire". à l'échelle des temps géologiques. Il n'y a plus d'apports massifs de sédiments à la côte. Nous gérons un stock relictuel qui ne se renouvelle plus de façon importante.
- un contexte d'accélération de la remontée générale du niveau de la mer et des océans. Même si nous ne pouvons nous prononcer avec certitude sur le niveau de la mer en 2100, la tendance est aujourd'hui certaine.

Ces deux éléments pris ensemble – pénurie de sédiments et tendance à la remontée des eaux – ne peuvent que faire perdurer la tendance érosive.



Phénomènes d'érosion aux Etats-Unis

D'autre part, des enjeux et une occupation des côtes de plus en plus dense.

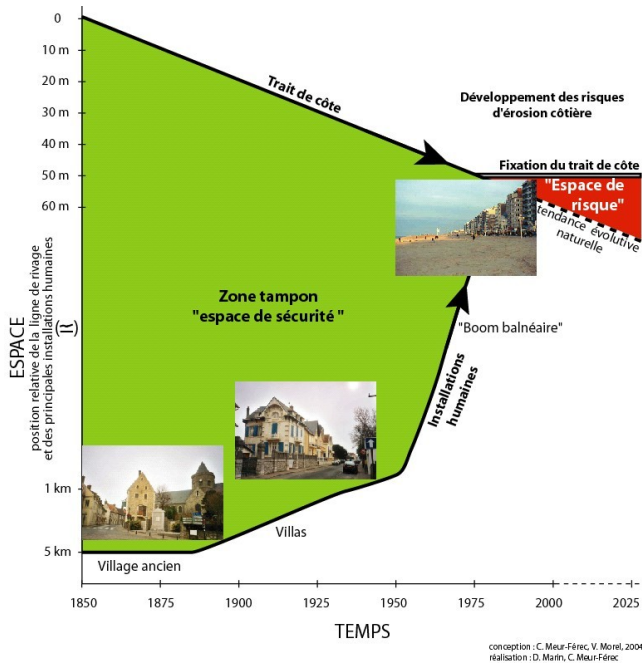
Les très fortes dynamiques économiques et sociales de la seconde moitié du 20^{ème} siècle ont conduit à une occupation de l'espace de plus en plus proche du rivage. Elles ont entraîné un phénomène généralisé de concentration des populations dans les communes littorales, en particulier dans la bande des 0 à 500 mètres, la bande de territoire la plus exposée à la mobilité de la ligne de rivage.

Un "désir" de rivage, ou haliotropisme, qui reste très fort : il correspond à une aspiration de la société vers davantage de qualité de vie, de loisirs. Une aspiration à une dimension naturelle dont la mer est un symbole. Avec pour conséquence, d'importantes opportunités de développement économique, touristique et résidentiel.

Je présente souvent le schéma suivant que certains d'entre vous connaissent déjà depuis longtemps.

Il synthétise la rencontre de deux dynamiques historiques : d'une part, la ligne de rivage qui a tendance à reculer vers l'intérieur des terres et, d'autre part, les activités humaines qui se rapprochent de plus en plus de la ligne de rivage.

Deux cinématiques convergentes qui finissent, de manière prévisible, par se rencontrer et se télescoper : c'est l'émergence des risques côtiers.



La mer apparaît aujourd'hui pour notre société comme ambivalente. Elle porte effectivement en elle deux valeurs antagonistes. Elle est source d'aménités comme en témoignent les nombreuses offres immobilières "les pieds dans l'eau". Mais elle est, dans le même temps, source de risques : un point probablement moins visible dans notre société et qu'on a peut-être eu tendance à oublier. Les deux s'avèrent pourtant indissociables.

Dans ce contexte, la relocalisation apparaît comme une option pour tenter de diminuer la vulnérabilité. En intervenant non sur les aléas, mais sur les enjeux. Le retrait et le recul des enjeux permettent de supprimer le risque ou, tout au moins, de le réduire.

C'est une option qui, d'un point de vue théorique, est des plus logique. Vu de l'extérieur, elle apparaît comme une solution évidente : il suffit de retirer les enjeux et il n'y aura plus de risques.

C'est une option qui n'est pas nouvelle. Dès 2004, le programme européen EuroSION concluait à la nécessité de laisser un espace de liberté et de mouvement à la ligne de rivage pour éviter des dommages trop importants.

Le groupe de travail mené par le député Alain Cousin a prolongé cette réflexion encore plus loin. Elle a abouti à la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte sous-titrée "Vers la relocalisation des activités et des biens".

L'objectif est également de passer d'actions conduites dans l'urgence à une relocalisation qui serait pensée, à une relocalisation planifiée : sortir de la gestion ponctuelle, la gestion dans l'urgence, sans projection, sans planification. Ne pas attendre que les maisons ou les terrasses s'effondrent, comme à Wimereux où, en dernier recours, ne restait plus comme option que l'arrêt de péril et la démolition.

On a évoqué tout à l'heure la catastrophe Xynthia. Elle a été l'occasion de détruire mais des destructions dans un contexte dramatique qui, là aussi, n'avaient pu être préparées et planifiées.

Si, comme je l'évoquai précédemment, la question du retrait n'est pas nouvelle, rares sont toutefois à ce jour des exemples de sa mise en œuvre.

La première expérimentation en France date de 1981 sur un site du Conservatoire du littoral dans le Finistère : l'Aber de Crozon où, volontairement, des digues ont été détruites et le site "dépoldérisé" – à l'époque, le terme n'était encore que peu usité.



Aber de Crozon

Ici, la problématique peut paraître simple en l'absence d'enjeux bâtis. Il s'agissait surtout de répondre à des objectifs de protection de la biodiversité. Elle témoigne néanmoins de premières réflexions sur les possibilités de laisser la mer jouer sa dynamique naturelle.

A sa suite, j'évoquerai le célèbre cas de Criel-sur-Mer : une falaise de craie reculant rapidement où, finalement, en l'absence d'autres solutions, la destruction des biens s'est avérée être la solution ultime. Un cas qui, malgré l'accord entre l'Etat et les collectivités, a rencontré l'opposition des populations. La procédure a été longue : il a fallu 10 ans pour arriver en 2006 à détruire 10 maisons. Le choix était là encore relativement "simple" : la sécurité des personnes était directement mise en jeu et la très haute falaise ne pouvait être stabilisée.



La falaise "libérée" de Criel-sur-Mer

Autre cas : le déplacement de la route au niveau du lido de Sète à Marseillan conduit en 2007-2010. Un cas qui s'inscrit davantage dans les stries de ce que l'on appelle aujourd'hui la relocalisation, à savoir : déplacer un enjeu (en l'occurrence, une route), récupérer un espace de liberté pour la ligne de rivage afin qu'elle puisse davantage s'adapter à la dynamique naturelle, valoriser les espaces libérés (réaménagements des dunes, réorganisation des parkings, réflexions sur les usages de plage).



Route du Lido de Sète à Marseillan

Un esprit qui nous rapproche des projets qui seront présentés aujourd'hui. Mais là encore, pas d'enjeux liés au déplacement d'habitations ou de populations.

La relocalisation a l'avantage d'être une solution durable.

Mais c'est une solution coûteuse. On dit parfois qu'il vaut mieux reculer que d'investir de manière continue dans la protection. Mais reculer nécessitera également des investissements importants.

C'est une solution qui doit surmonter les problèmes de disponibilité du foncier, particulièrement criants sur le littoral. Et qui se heurte à la réticence des populations. Un obstacle vraiment difficile, un verrou qui est loin de pouvoir être enlevé. Pour des raisons historiques et sociologiques, les habitants manifestent le plus souvent un attachement très fort à leur territoire et à leurs biens.

En témoignent ainsi les slogans mis en avant par la population du quartier des "Boucholeurs" suite à Xynthia : "On continue à se battre. Raser non ! Endiguer oui !".



Quartier des "Boucholeurs" – Manifestation du 11 avril 2010

Des positions qui seront sans doute longues à faire évoluer. Je pense néanmoins que l'expérimentation qui s'engage, si elle demandera du temps, permettra de faire évoluer les positions des habitants et sera très enrichissante en la matière.

Pour terminer, j'évoquerai quelques résultats issus d'enquêtes relatives à la perception des risques conduites dans le cadre de programmes de recherche financés par l'Agence nationale de la recherche, tel MISSEVA que nous venons d'achever récemment, ou COCORISCO que nous conduisons actuellement en Bretagne. Deux programmes qui, dans leur chapitre "Vulnérabilité", comprennent un important volet sur la perception des risques par les habitants.

Ainsi sur Palavas-les-Flots, où le risque de submersion marine s'avère plus prégnant que celui d'érosion, nous sommes allés à la rencontre des habitants de zones exposées en leur posant la question suivante : "Est-ce que vous quitteriez votre logement si vous étiez fortement menacés ?"

Les résultats en ont été les suivants – sur 563 questionnaires remplis en face à face :

- plus de la moitié des gens quitterait leur logement pour peu qu'ils soient suffisamment indemnisés ;
- 7% partirait à la moindre alerte même sans indemnisation ;
- mais surtout, près de 20% des personnes ont affirmé qu'elles ne partirait pas quoiqu'il arrive.

Un dernier résultat intéressant qu'il convient toutefois de prendre avec précaution. Il ne préjuge effectivement en rien du comportement de ces personnes en cas de réel danger.

Par ailleurs, le poids de cette catégorie de personnes, que nous nous sommes permis de qualifier d'"irréductibles", semble, de manière quelque peu contre-intuitive, plus important chez les résidents secondaires que chez les résidents principaux dont nous pensions qu'ils feraient preuve d'un attachement plus prononcé. Une tendance qui apparaît également plus marquée chez les personnes ayant reçu leur propriété par héritage et dont le bien constitue un patrimoine familial.

Ce ne sont toutefois que de premiers résultats qui ne peuvent être généralisés et qui nécessiteront de plus amples investigations. Et les futurs enseignements de l'appel à projets devraient nous permettre de progresser sur ces questions.

Table ronde-débat n°1

*Pour un projet durable :
accepter l'irréversible et anticiper l'avenir*

- **Gaëlle Schauner** Directrice générale des services du syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard
- **Arnaud Gueguen** Chargé de mission au GIP Littoral Aquitain, représentant **Renaud Lagrave**, président du GIP Littoral Aquitain, vice-président du conseil régional d'Aquitaine (*excusé*)
- **Magali Pontier** Ingénieur territorial au service Eau Littoral Propreté à la mairie de Hyères les Palmiers
- **Harry Arnoux** Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques
- **Richard Monedero** Maire de Vias
- **Stéphane Costa** Géographe, professeur à l'université de Caen et président du conseil scientifique de la "*stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte*"

modérateur : **Jean-Michel Jacquet**, Architecte-conseil de l'État

Ault : la falaise vive

Gaëlle Schauner

Directrice générale des services du Syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

La commune d'Ault-Onival est située à l'intersection des falaises vives normando-picardes et de la baie de Somme.

De l'ancien bourg moyenâgeux situé, à l'époque, tant en partie haute sur les pentes de la falaise qu'en partie basse au niveau de la mer, ne subsiste plus aujourd'hui que la ville haute en élévation sur la falaise vive.

Au 14^{ème} siècle, le bourg d'Ault possédait ainsi un port florissant et les activités maritimes, notamment la pêche, furent au cœur du développement de la ville jusqu'au début du 18^{ème} siècle.

L'action conjuguée de l'érosion des falaises et des tempêtes finit, au milieu du 18^{ème}, par anéantir toute activité maritime : le port fut détruit et le village en partie basse englouti.

Depuis, la falaise ne cesse de reculer : entre 1920 et aujourd'hui, l'équivalent de deux rues et leurs îlots bâtis a disparu.

Dans les années 1980, la commune a engagé d'importants travaux de protection en vue de contrer ce phénomène.

Des travaux que la commune continue, et continuera, à rembourser jusqu'en 2014, et qui ont empêché tout investissement nouveau, que ce soit en terme de gestion et d'entretien des ouvrages que de requalification des espaces urbains. Bref, toute intervention, que l'on pourrait qualifier de normale, d'une commune sur sa ville au quotidien.

En 2005, la commune s'est engagée, avec le soutien du syndicat mixte, de la région, du département, de l'Etat et de l'Europe dans une démarche de gestion intégrée des zones côtières : comment intégrer le phénomène d'érosion dans l'aménagement de la ville ? Comment vivre au quotidien avec cette érosion qui, malgré les ouvrages implantés dans les années 1980, reste toujours présente ?

Ces premières réflexions se sont notamment traduites par la tenue de réunions de concertation locale et par l'acquisition d'une importante emprise foncière en rétro-littoral, au sein de la commune, en vue de développer un nouveau quartier susceptible de compenser le recul par une nouvelle offre foncière. Elles se sont toutefois révélées insuffisantes, notamment en raison d'une échelle d'analyse trop réduite au seul périmètre du nouveau quartier.

En 2010, il a donc été décidé d'initier une nouvelle étude stratégique élargie aux communes voisines et de conduire les réflexions sur les fonctionnalités urbaines à l'échelle inter-communale.

Dans ce cadre, de nouvelles concertations ont été engagées avec la population et les acteurs économiques. C'est là que quelques difficultés ont commencé à poindre.

Malgré un phénomène connu – un plan de prévention des risques (PPR) a été élaboré en 2001, malgré une concertation quasi-continue depuis une dizaine d'années, on a le sentiment que les personnes concernées redécouvrent, ou semble redécouvrir, le risque à chaque fois.

Il est vrai que, malgré une situation en zone rouge du PPR, le risque n'est pas considéré comme immédiat. Et, en l'absence d'arrêt de péril ou de possible mobilisation du "Fonds Barnier", les biens immobiliers, notamment ceux situés en première ligne le long de la falaise, peuvent continuer à se vendre.

Sont aujourd'hui directement menacées :

- une vingtaine de maisons le long de la falaise,
- et une voirie d'environ deux kilomètres accueillant réseaux d'assainissement et d'électricité et desservant 60 maisons.

Si la commune a pour responsabilité et obligation de préparer et d'anticiper l'avenir – c'est la raison pour laquelle nous nous sommes portés candidats, elle a également pour devoir de maintenir un avenir immédiat à ces territoires qui, aujourd'hui, sont occupés de fait. Il est en effet difficile pour les habitants de se détacher du court terme.

Entre aujourd'hui et le moment où le risque sera réellement immédiat, le propriétaire privé est ainsi seul face à son bien et à cette possibilité de pouvoir le vendre ou non : c'est-à-dire de pouvoir le vendre en l'absence de communication et de concertation, puis de ne plus pouvoir le vendre en raison des actions conduites pour anticiper l'avenir et d'une dévalorisation alors accélérée de son bien. Il nous semble ainsi réellement nécessaire d'engager une réflexion sur le statut de ce foncier dans cet entre-temps : un statut différent selon des temporalités à repenser.

Les maires des communes concernées par ces problématiques sont réellement démunis devant ces situations complexes.

Ils n'ont aucune réponse réglementaire à apporter et ne disposent pas, dans la plupart des cas, des moyens suffisants pour acquérir ces biens.

Si la concertation est nécessaire et indispensable, elle s'avère toutefois difficile et délicate en l'absence, eu égard aux incertitudes financières et juridiques, de possibles réponses à la population et à des propriétaires en "détresse".



Vue aérienne en direction du nord – Au centre : le secteur du Moulinet et le château d'Ault © Lecomec / SMBS-GLP



Evolution du trait de côte entre 1902 et 2008 © S.Costa



Rue Ernest Janart © SMBS-GLP



Tempête du printemps 2010 © SMBS-GLP



Rue Saint Valéry © SMBS-GLP



Tempête du printemps 2010 © SMBS-GLP

Littoral aquitain Sites-ateliers de Lacanau, La Teste-de-Buch et Labenne

Arnaud Gueguen

Chargé de mission au GIP Littoral Aquitain

Le littoral aquitain est constitué de 270 km de côtes sableuses et de côtes rocheuses.

Les vitesses d'érosion constatées sont de l'ordre de 1 à 3 mètres par an, mais peuvent ponctuellement, notamment dans le Médoc, atteindre six à dix mètres certaines années. Selon les prévisions conduites par le GIP avec l'Observatoire de la côte aquitaine, la perte de côte sableuse est estimée à 2 200 ha d'ici 2040.

Cette érosion va naturellement générer à terme une mise en danger des biens et des activités.

Ainsi, sur les trois sites-ateliers de la réponse aquitaine :

- à Lacanau, où la vitesse d'érosion est estimée à 1 mètre par an, 1 240 appartements seraient menacés si aucune action n'était entreprise.
- à La Teste-de-Buch, 5 campings, moteurs économiques et touristiques de ce territoire, sont menacés par l'avancée, de l'ordre de 3 à 4 mètres par an, de l'emblématique dune du Pilat.
- à Labenne, le seul accès plage de la commune et de son rétro-littoral, ses équipements et commerces associés, s'avèrent également menacés par une érosion estimée entre 0,5 et 2 mètres par an.

L'originalité et la force de la réponse aquitaine résident dans un portage en binôme entre le GIP Littoral Aquitain et les collectivités des trois sites-atelier. Elle articule la réflexion méthodologique et le soutien à l'animation au niveau régional et les réflexions opérationnelles de terrain au niveau local.

Le GIP Littoral Aquitain est un outil un peu particulier : c'est d'abord un outil de gouvernance qui réunit les services de l'Etat en région, les trois départements, la région et l'ensemble des intercommunalités ; c'est aussi un outil de mise en œuvre de politiques publiques cohérentes.

Pourquoi avons-nous répondu à l'appel à projets ?

Tout simplement parce nous étions déjà engagés dans une réflexion sur la relocalisation. Une réflexion initiée dans le cadre l'élaboration de la stratégie régionale de la gestion de la bande côtière, approche collective et partagée entre Etat et collectivités de la gestion du risque d'érosion et, me semble-t-il, première déclinaison en France de la stratégie nationale.

Ce document fait aujourd'hui référence en Aquitaine.

Nous avons, dans ce cadre, étudié toutes les solutions, y compris, de manière objective et sans tabou, la relocalisation. Une option que nous avons proposée, sur la base d'approches multicritères et d'analyses coût-bénéfice, de mettre en œuvre sur certains sites.

Il nous faut toutefois maintenant trouver des réponses aux problèmes d'ordre réglementaires et financiers identifiés lors de l'élaboration de la stratégie régionale.

La réponse du GIP s'inscrit donc ainsi dans la logique de la démarche : passer du concept à des méthodes et des outils opérationnels.

Il nous faut, pour les sites-ateliers, trouver des réponses concrètes aux situations problématiques auxquelles ils sont confrontés.

Des sites qui ont pris conscience de l'inexorabilité du phénomène d'érosion. Les trois collectivités concernées ont, me semble-t-il (elles vous le confirmeront au cours des tables rondes suivantes), senti l'opportunité, avec l'appel à projets, de construire un projet d'aménagement durable, de passer d'une logique de risques et de contraintes à une logique de projet de territoire.

L'anticipation est vraiment le maître mot de l'approche aquitaine. Sur les trois sites, nous avons la "chance" d'avoir le temps de mettre en œuvre un projet de territoire qui soit le plus cohérent et le plus durable possible. Cette anticipation, si elle constitue le "leitmotiv" de notre approche, ne doit toutefois pas être antinomique d'une réflexion sur l'urgence – nous avons quelques cas de ce type en Aquitaine. La crédibilité de notre démarche associant Etat et collectivités ne pourrait sortir que renforcée de notre capacité à gérer ces situations d'urgence.

Pour conclure, mon président tenait à remercier les élus du littoral aquitain qui, courageusement, s'engagent avec nous dans la démarche. Il tenait également à remercier le ministère du Développement durable d'avoir lancé cet appel à projets, sans lequel nous aurions eu beaucoup plus de difficultés à poursuivre notre réflexion sur la relocalisation.

Site-atelier de Lacanau



Lacanau-Océan © GIP Littoral Aquitain



Plage de Lacanau à marée basse © GIP Littoral Aquitain



Plage de Lacanau à marée haute © OCA



Vue aérienne vers le nord © GIP Littoral Aquitain

Site-atelier de La Teste-de-Buch



La dune du Pilat © OCA / Le Collen



Camping menacé par l'avancée dunaire © GIP Littoral Aquitain

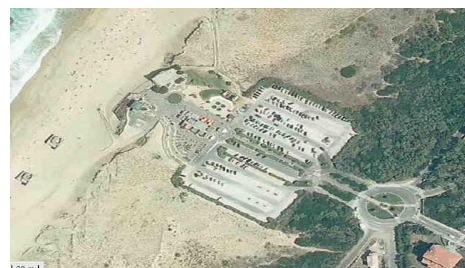


La Teste-de-Buch : extrémité sud de la dune du Pilat © OCA / Le Collen

Site-atelier de Labenne



Plage de Labenne © OCA / Le Collen



Vue aérienne du site de Labenne © GIP Littoral Aquitain



Poste de secours MNS de Labenne © GIP Littoral Aquitain

Hyères les Palmiers : la plaine côtière du Ceinturon

Magali Pontier

Ingénieur territorial au service Eau Littoral Propreté à la mairie de Hyères les Palmiers

Hyères est une commune qui, indépendamment de ses trois îles, Port-Cros, Porquerolles et Le Levant, dispose de 17 km de plages sur sa partie continentale.

Ces 17 km de plages, essentiellement de sable, mais également parfois de galets, sont répartis en cinq grandes cellules hydro-sédimentaires dont certains secteurs connaissent des phénomènes d'érosion.

Depuis les années 1990, la commune s'est engagée dans une politique volontariste d'atténuation des phénomènes d'érosion et de "protection" de ces plages portant :

- tant sur l'analyse et la compréhension des phénomènes (suivis bathymétriques annuels, études, modélisation...),
- que la mise en défens et la restauration de zones sensibles, en particulier dunaires (ganivelles, éradication d'espèces invasives, aménagement des accès, nettoyage raisonné...)

Quand ces actions s'avèrent insuffisantes, nous nous engageons alors effectivement dans des travaux de protection un peu plus conséquents, mais avec toujours la volonté de respecter les équilibres naturels et paysagers : ré-engraissement avec sables endogènes, atténuateur de houles en géotextiles.

Il n'est malheureusement pas toujours simple, dans cette optique, de trouver des solutions adéquates, tant sur le plan financier que technique, au recul du trait de côte.

C'est dans cet esprit que la commune a engagé depuis quelques années la réflexion sur la plaine côtière du Ceinturon qui nous intéresse plus particulièrement en ce jour.

Un secteur sur lequel les plages ont quasiment disparu. Et c'est aujourd'hui la route littorale (le boulevard de la Marine), qui relie les ports de Hyères et du petit village de l'Ayguade et structure ce littoral, qui est menacée et même attaquée lors de certaines grosses tempêtes. Il convient également de préciser que cette voie dessert l'aéroport de Toulon/Hyères, constituant de fait, un enjeu important pour l'ensemble du bassin de vie.

Une première étude de définition de travaux s'est ainsi achevée début 2012. Elle a laissé au choix des politiques deux scénarios possibles d'aménagement.

Le premier, version classique que nous connaissons malheureusement tous, consiste en la mise en place, d'enrochements, d'épis, et de brise-lames. Et la prise en compte de l'élévation du niveau de la mer nécessiterait des hauteurs d'ouvrages relativement conséquentes – autour de 2 à 2,75 m NGF, dont l'insertion paysagère s'avérerait quelque peu délicate...

Le deuxième vise à la re-création d'un profil "naturel" qui permettrait à la houle d'être amortie. Il nécessite toutefois le déport de la route aujourd'hui implantée sur le trait de côte.

Considérant la situation de la plaine du Ceinturon, en continuité immédiate de la Presqu'île de Giens, site classé emblématique sur lequel la commune s'est engagée dans une démarche d'opération grand site, la volonté de la municipalité de préserver et valoriser ses paysages, l'objectif de requalification du site inscrit dans les documents d'urbanisme, le choix s'est naturellement porté sur la relocalisation de la route, qui, dans ce cas particulier, apparaît comme la solution la plus opportune.

D'où notre candidature à l'appel à projets.

Sur ce territoire, si le risque d'érosion est bien connu, il n'en est pas de même en ce qui concerne la submersion.

Nous disposons toutefois d'ores et déjà de la topographie du site grâce au programme Litto3D, mis en œuvre avec le soutien de la région PACA.

Une grande partie de la plaine du Ceinturon s'avère ainsi relativement basse avec des altitudes de l'ordre de 1 à 1,5 mètre au-dessus du niveau de la mer. Ce qui est relativement faible en regard d'une tempête cinquantennale et des hauteurs de houle susceptibles d'atteindre alors plus de 1 mètre. Et cela sans tenir compte de l'élévation attendue du niveau de la mer...

Les risques de submersion apparaissent donc bien réels.

Ce secteur est par ailleurs également soumis aux risques d'inondations des deux fleuves côtiers qui le bordent ou le traversent, le Gapeau et le Roubaud.

Le projet aura ainsi également pour objectif, dans une première étape, d'identifier au mieux ces risques de submersion et les enjeux afférents.

Nous engagerons alors sur ces bases, et au-delà de la seule relocalisation de la route, les réflexions sur la définition, à une échelle plus vaste, un plan d'aménagement sur le long terme de l'ensemble du site.



La route du front de mer (Boulevard de la Marine – RD12) © Ville de Hyères



Boulevard de la Marine © Ville de Hyères



Boulevard de la Marine © Ville de Hyères



Plage de l'Aiguade © Ville de Hyères



Cabanes du Gapeau © Ville de Hyères



Embouchure du Gapeau et plaine agricole © Ville de Hyères

Petit-Bourg : secteurs de Bovis et de Pointe-à-Bacchus

Harry Arnoux

Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques

La Guadeloupe est constituée d'un archipel composé de sept îles pour environ 1 680 km² de terres émergées.

A vol d'oiseau, aucun point du territoire habitable n'est situé à plus de 8 km de la mer. La mer est omniprésente donc, même si, de mon point de vue, les îliens n'en tiennent pas suffisamment compte.

Le territoire insulaire restreint et sub-tropical est soumis à l'ensemble des risques majeurs, mais aucun recul spatial n'est possible. Cela nécessite donc une utilisation optimisée des surfaces disponibles.

Le littoral de 600 km doit absorber une densité démographique et économique importante dans un cadre juridique de superposition de zonages issus des réglementations nationales, et compliquées par des spécificités locales.

Parmi ces spécificités, la zone des 50 pas géométriques définie en 1640 par Colbert est constituée d'une bande de 81,20 m de large à compter du rivage relevant très largement du domaine public maritime de l'Etat.

Pour des motifs historiques et économiques elle accueille la majorité des centres-villes ou centres-bourgs et globalement 30% de l'activité économique.

Les gens s'y sont installés avec des autorisations diverses et variées, orales, parfois écrites mais, quoiqu'il en soit, toujours de manière irrégulière : ils ne disposent pas de titre de propriété. Les cabanes et cases initiales se sont progressivement "durcies" pour devenir de véritables maisons, parfois de taille importante.

Les 50 pas géométriques sont juridiquement divisés en trois zones et gérés par plusieurs acteurs : une zone naturelle d'environ 156 km gérée par le Conservatoire du littoral et une de 106 km gérée par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), 209 km de forêt domaniale gérée par l'Office national des forêts (ONF), et 130 km environ classés en zone urbaine ou en zone d'urbanisation diffuse qui constituent la zone de compétence de l'Agence des 50 pas géométriques.

Pourquoi s'arrêter sur ce point ? Parce qu'il est indispensable de comprendre que l'expérimentation va se dérouler sur des terrains appartenant à l'Etat, supportant des constructions illicites détenues par des personnes qui n'ont ni d'autorisation temporaire d'occupation, ni évidemment de titre de propriété.

De ce fait, en Guadeloupe, l'expérimentation de la relocalisation a en réalité un double enjeu : d'une part, la sécurisation physique des résidents, en anticipant sur les conséquences des risques, et d'autre part, la sécurisation juridique des occupants, en leur fournissant un titre de propriété, soit sur place lorsque cela sera possible, soit en les relocalisant.

Les missions de l'Agence des 50 pas géométriques, établissement public national, recouvrent, sur la frange littorale urbanisée, ces deux aspects de régularisation et de libération des terrains soumis à des risques forts.

Les deux sites sur lesquels nous envisageons d'intervenir sont situés en continuité de part et d'autre du centre-bourg : un premier linéaire allant des lieux dits Bel-Air jusqu'à Pointe-à-Bacchus et un autre dit Bovis. Ces deux secteurs sont soumis à des aléas et des contraintes comparables constitués principalement par un phénomène inéluctable d'érosion aggravé par les fortes houles cycloniques et les mouvements de terrains amplifiés par les ruissellements. Les points bas sont directement menacés par la houle et les points hauts en falaise sont mis en danger par une sape à la base.

A Bel-Air / Pointe-à-Bacchus, l'insécurité physique est aggravée par une structuration urbaine anarchique résultat d'une occupation non maîtrisée sur des terrains des 50 pas géométriques appartenant à l'Etat. La sécurité civile est mise en jeu notamment par une voirie de quartier insuffisamment calibrée rendant difficiles les accès en temps ordinaire, et délicates les évacuations en temps de crise dues aux conséquences des aléas.

A Bovis, les mouvements de terrain, qu'il s'agisse du glissement des berges d'un canal ou des chutes de blocs localisées au sein du talus routier, n'offrent que peu de possibilités au maintien sur place d'une partie des résidents.

112 constructions, dont quelques locaux commerciaux, sont concernées.

En Guadeloupe, la gestion du trait de côte n'en est encore qu'à un stade embryonnaire et la prise de conscience de l'acuité du problème est relativement récente.

A l'occasion d'un précédent appel à projet national concernant la gestion intégrée de la zone côtière, notion désormais dénommée gestion intégrée de la mer et du littoral, l'Agence des 50 pas géométriques avait apporté un concours très actif à plusieurs communes ou établissements intercommunaux. Il était donc naturel qu'elle propose son appui aux collectivités qui souhaitaient participer à l'appel à projet pour la relocalisation des activités et des biens.

La DEAL, membre du conseil d'administration de l'Agence des 50 pas, et dont il convient de saluer la réactivité, a alerté la commune quant à l'existence de cet appel à projets. La municipalité de Petit-Bourg a fait preuve de son dynamisme habituel et s'est alors tout naturellement tournée vers la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre et l'Agence des 50 pas afin d'examiner les conditions d'un partenariat.

Nous entretenons déjà des relations avec la commune de Petit-Bourg pour l'aménagement de son territoire littoral. Les sites retenus et la recherche de solutions faisaient partie de préoccupations partagées entre la commune et l'Agence. Cet appel à projets tombait donc au meilleur moment.

Les enjeux de la démarche s'inscrivent tout naturellement dans ceux du développement durable. Ils sont économiques, sociaux et environnementaux. Ils mettent en jeu la capacité d'anticipation au regard d'événements inéluctables qu'il va falloir expliciter afin de convaincre.

Convaincre sera d'ailleurs le maître mot de la démarche car hors les situations de danger immédiat et constatable, l'attachement viscéral des résidents à leur quartier risque de créer des situations de blocage.

L'enjeu réside également dans notre capacité à construire un référentiel utilisable par d'autres collectivités car l'évolution du trait de côte concerne d'assez nombreux autres sites guadeloupéens. De surcroît, la nature particulière du territoire renforce l'intérêt de disposer d'un modèle adapté aux insularités.



Le littoral de Petit-Bourg © CANBT



Point-à-Bacchus : construction en zone de glissement © CANBT



Bovis : construction à flanc de falaise © CANBT



Bovis : éboulement d'un pan de falaise © CANBT

Vias : la côte Ouest

Richard Monedero

Maire de Vias

Le secteur de la côte Ouest de Vias est un territoire situé entre le Canal du Midi au nord, la mer Méditerranée au sud, le Libron à l'est et l'ancien delta de l'Orb à l'ouest.

Il est caractérisé par une forte activité saisonnière avec, d'une part, la présence de 14 campings, soit 3 350 emplacements, 50 emplois permanents et 196 emplois saisonniers, participant au positionnement de la commune de Vias comme seconde commune du Languedoc-Roussillon en ce qui concerne l'offre en hébergements de plein air, et, d'autre part, un habitat, principalement saisonnier, se répartissant sur environ 2 500 parcelles, soit près de la moitié de la cabanisation dénombrée sur l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon pour une population évaluée à 10 000 habitants en été. On dénombre également 100 à 150 familles dans des logements permanents : certaines pour qui résider en ce lieu est un choix de vie, d'autres, "captives", vivant dans la précarité ; certaines vivant dans des habitations sommaires et d'autres ayant construit "en dur".

Cette zone est soumise aux risques de submersion marine et d'inondation fluviale qui se traduisent par des zones rouges au plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la quasi-totalité du secteur ouest. Le secteur est également très sensible aux risques d'incendies, dans un territoire très mal desservi par le réseau viaire, et aux risques sanitaires, en raison de l'hétérogénéité des modes de traitement des eaux usées.

Le front littoral est, quant à lui, soumis à une très forte érosion se traduisant par la disparition progressive des plages et l'altération du cordon dunaire.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (CAHM), conformément à l'une de ses compétences dénommée "Gestion raisonnée du littoral", a engagé en tant que maître d'ouvrage dès 2005 :

- une première étude générale des phénomènes d'érosion du littoral sur la cellule hydro-sédimentaire Orb / Hérault ;
- suivie d'une étude plus ciblée sur Vias Ouest et portant :
 1. sur la reconstitution du cordon dunaire, gravement affaibli par l'érosion, pour permettre le rétablissement des échanges sédimentaires et donc de conforter le maintien des plages, voire de les améliorer ;
 2. sur le contenu du recul stratégique en construisant de premières hypothèses de repositionnement des enjeux, des biens et des activités situés à proximité du cordon dunaire et en étudiant certaines conditions de ce recul, en particulier celles portant sur la maîtrise du foncier.

Les séminaires à venir vont permettre à tous les acteurs de se rencontrer afin de faire émerger ce qu'il y a de commun entre eux, c'est-à-dire de partageable.

Au terme de ces rencontres, une charte, établissant les règles applicables pour prendre les décisions au cours du processus de coproduction du projet, doit être signée par tous les acteurs.

En d'autres termes, nous élaborons actuellement les modes de gouvernance afin d'aboutir au mieux à un projet viable.

A ce jour, aucune opération n'a toutefois pu être réalisée en raison, d'une part, de l'accumulation de textes réglementaires applicables sur Nord-ouest qui conduit à une impossibilité d'agir et, d'autre part, à une situation complexe d'ordre social, économique et environnemental concernant de multiples acteurs en position de risques.

L'opération de reconstitution du cordon dunaire (dite phase 1), grâce à l'implication des différents acteurs locaux, est en préparation pour une réalisation souhaitée en décembre 2013, dans la mesure où les aspects fonciers, réglementaires et financiers sont validés.

L'appel à projets, auquel la CAHM et les communes de Vias et Portiragnes ont répondu conjointement, constituait, quant à lui, l'opportunité de prolonger et d'étendre les premières réflexions engagées sur la relocalisation.

Le projet de relocalisation, tel que pressenti aujourd'hui, s'inscrit ainsi dans une perspective plus large de reconquête de l'ensemble de la plaine côtière basée sur le concept de "mer verte". Un objectif ambitieux caractérisé par :

- sa complexité : multi-acteurs, superposition de risques, pluralité des textes réglementaires et difficultés dans leur application conjointe, pluralité des enjeux (économiques, sociaux, environnementaux, patrimoniaux) ;
- l'obligation de mettre en œuvre une méthodologie d'intervention innovante dans une situation où les effets du réchauffement climatique se font dès à présent ressentir : érosion et montée des eaux se traduisent par la disparition de parcelles déjà absorbées par la mer ;
- l'obligation de développer des solidarités d'action : la commune de Portiragnes, par exemple, voit son avenir dépendre du mode d'intervention sur le littoral viassois. En effet, durcir la protection au droit de Vias générerait une accélération de l'érosion sur le littoral de la station Portiragnes-plage. A l'inverse, le scénario "laisser faire la nature", à l'opposé, entraînerait la mobilité du trait de côte et impliquerait également un autre mode d'érosion de Portiragnes-plage. D'où une obligation d'apprécier collectivement les risques, les modes et moyens d'intervention.

L'engagement de l'audit patrimonial à l'été 2012, sur lequel nous reviendrons plus en détail lors d'une table ronde cet après-midi, a bien mis en évidence les situations différentes, les craintes et attentes de chacun de manière personnelle mais aussi pour ce territoire.



La côte Ouest de Vias © CAHM



Vias – Secteur de la Grande Cosse © CAHM



Erosion vs protection © CAHM



Secteur "cabanisé" © CAHM



Cabanons touchés par l'érosion © CAHM



Table ronde-débat n°1 Echanges et débats

Jean-Michel Jacquet

Modérateur – Architecte-conseil de l'Etat

Pour entamer cette première séance d'échanges, je me tournerai, si vous le permettez, vers notre "expert", Monsieur Stéphane Costa, pour une première réaction sur les éléments évoqués au cours de cette matinée, notamment sur les notions d'irréversibilité et d'appropriation ?

Stéphane Costa

Géographe, professeur à l'université de Caen et président du conseil scientifique de la "stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte"

Il me semble tout d'abord qu'on ne puisse que se féliciter de l'appropriation par les services de l'Etat et par les élus de tout un vocabulaire et de concepts portés par les géographes et les géologues depuis de nombreuses années. Je crois que c'est déjà, en soi, une grande réussite. Le message passe, même si, dans le même temps, on ne peut que regretter le temps perdu : nos maîtres et formateurs André Guilcher et Roland Paskoff évoquaient déjà ces questions il y a plus de 20 ans...

Comme l'évoquait Catherine Meur-Ferec ce matin, la cause principale de l'irréversibilité est bien liée à une cause naturelle : une pénurie de sédiments en l'occurrence. Il y a 18 000 ans, le niveau des mers était 100 mètres en dessous du niveau actuel. La mer est ensuite remontée rapidement et, avec elle, d'importantes quantités de sédiments ont été ramenés à la côte voici 5 à 6 000 ans. Et depuis cette époque, ce stock est brassé, entamé et érodé. C'est la première cause du phénomène généralisé d'érosion que l'on constate partout dans le monde. 70 % des linéaires côtiers mondiaux sont ainsi effectivement affectés par l'érosion côtière et de manière corollaire par de phénomènes de submersion lors des tempêtes.

Nous nous sommes appropriés très imprudemment cette frange côtière très mobile.

Ce matin, nous n'avons que peu évoqué l'action de l'homme. Nous avons pourtant également notre part de responsabilité. On s'aperçoit aujourd'hui, avec le recul, que la mise en place d'ouvrages et de protections artificielles, souvent des plus onéreux, à une époque où nous considérions disposer des moyens techniques pour lutter contre la nature, si elle a effectivement servi, a également parfois joué à l'encontre des objectifs recherchés et localement exacerbé l'érosion côtière.

A également été évoquée l'élévation du niveau des mers. Il est vrai qu'aujourd'hui, il est bien difficile de pouvoir avancer un chiffre : 20, 30, 40, 50 cm ? Depuis 3 à 4 ans, de plus en plus d'études évoquent des élévations du niveau des mers qui pourraient allégrement dépasser le mètre.

Vous trouverez des experts et des universitaires qui vous diront que cela n'entraînera pas nécessairement un recul généralisé. Ils ont raison. Des secteurs aujourd'hui en accumulation connaîtront dans le futur des phénomènes d'érosion. Ils alimenteront d'autres secteurs aujourd'hui en forte érosion qui, momentanément, ne le seront alors plus.

Mais gardons à l'esprit que cette élévation du niveau des mers ne pourra, à long terme, qu'entraîner un recul du trait de côte et affecter lourdement nos littoraux.

Quelle attitude adopter alors ?

Surdimensionner les ouvrages par anticipation ? C'est une solution que nous avons déjà adoptée depuis plusieurs décennies. Mais lutter contre la nature semble illusoire, et des plus onéreux. Et cela va parfois à l'encontre de l'objectif initial. Ce n'est donc pas une solution satisfaisante.

Laisser faire la nature ? Ceci semble inacceptable par les élus et les populations. Une position d'autant plus légitime qu'elle ne peut que conduire à une gestion dans l'urgence ou post-crise.

Troisième solution, qui nous rassemble aujourd'hui : déplacer les populations et les biens menacés. Cette une solution lourde de conséquences sur les plans sociaux, économiques, techniques et juridiques. Pourtant, c'est la voie qui s'impose à nous : dans de nombreux secteurs, le maintien du trait de côte n'est en effet plus tenable. C'est une démarche louable, raisonnable et raisonnée.

Jean-Michel Jacquet

Modérateur – Architecte-conseil de l'Etat

Scientifiquement, existe-t-il une mesure pour déterminer l'irréversibilité d'un aléa ? Compte tenu de l'incertitude des expertises, existe-t-il un moment où vous êtes en mesure d'affirmer que le phénomène est irréversible et qu'il faut que les élus, les collectivités et l'Etat prennent les dispositions adéquates ?

Stéphane Costa

Géographe, professeur à l'université de Caen et président du conseil scientifique de la "stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte"

La réponse va différer selon les types de côtes.

S'agissant des côtes rocheuses et des côtes à falaise, la réponse est relativement simple puisque la dynamique ne va que dans un seul sens. Les falaises ne peuvent que reculer et le recul sera d'autant plus rapide que les matériaux sont peu résistants. C'est le cas de Ault, où, face à l'inexorable érosion des falaises, on ne peut que se déplacer.

La réponse est différente s'agissant des plages et des côtes sableuses, en général associées à des dunes. Ces plages et ces dunes peuvent alternativement connaître des phases d'engraissement et d'amaigrissement. Elles peuvent avancer et reculer en fonction du budget sédimentaire. Mais, à l'échelle planétaire, ce budget est en déficit chronique depuis la dernière transgression marine. La situation ne peut que s'aggraver. Il n'y a plus aucun apport, ni des petits fonds, ni des fleuves. Pour certains secteurs – pour ne pas dire, beaucoup de secteurs, le contexte général sédimentaire ne peut qu'entraîner un recul du trait de côte. C'est irréversible.

Mais l'irréversibilité, il faut tenter de la calculer. Nous commençons à disposer d'informations très intéressantes sur les vitesses d'évolution, c'est-à-dire entre deux pas de temps. Il convient maintenant de s'interroger sur les rythmes d'évolution. La difficulté principale est de connaître le degré de liberté nécessaire, cette dimension de respiration de la plage ou de la dune qui est intrinsèque et qui nécessite une réelle liberté et une absence d'ouvrages. Sur ce point nous sommes encore dans le domaine de la recherche et je dois reconnaître que cette imprécision scientifique ne peut qu'aboutir à une imprécision dans la prise de position politique.

Marie-Laure Lambert-Habib

Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille

Nous travaillons actuellement sur les questions de risques littoraux dans le cadre de deux programmes financés par le ministère de l'Environnement, les programmes PIRVE et LITEAU. Dans ce cadre, nous nous sommes interrogés sur la délimitation du domaine public maritime. L'Etat, ou peut-être l'Agence des 50 pas géométriques en ce qui concerne les Antilles, a-t-il l'intention dans les prochaines années de définir et délimiter réglementairement le domaine public maritime ? Et avec quelle méthode ?

Une délimitation régulière pourrait ainsi constituer un message fort de l'Etat dans le constat de l'irréversibilité et contribuer à l'acculturation des personnes ainsi qu'à la mise en place du recul stratégique.

Harry Arnoux

Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques

En ce qui concerne les Antilles, il convient de préciser que la limite supérieure "haute" de la bande des 50 pas géométriques a été définie juridiquement au plan cadastral de manière immuable et définitive.

C'est donc une bande dont la largeur peut évoluer dans le temps en fonction de l'évolution de la limite basse, le rivage de la mer.

D'autres pays ont une approche différente : leur équivalent de zone géométrique (les trois chaînes de la reine chez les espagnols, les 15 m à Santo-Domingo) se déplace en fonction des événements météorologiques.

Hélène Montelly

Chef du bureau du littoral et du domaine public maritime naturel (DGALN/DEB)

Si, effectivement, le recul du trait de côte aura automatiquement des conséquences sur la limite du domaine public maritime naturel, il n'est toutefois pas à ce jour dans les intentions de l'Etat d'en procéder de manière systématique à la délimitation réglementaire.

C'est une question qui s'avère néanmoins prise en compte dans les 5 projets au travers de l'avenir des "délaissés". Une fois les activités délocalisées, les propriétés libérées, aujourd'hui privées, pourront être amenées, en fonction de l'évolution des phénomènes naturels, à intégrer automatiquement le domaine public maritime. Se posera alors la question de leur statut et de leur gestion.

Nicolas de Maistre

Sous-préfet de Béziers

J'ai une remarque corollaire sur ce sujet.

Si on déplace et redéfinit précisément, en fonction des aléas successifs, le domaine public maritime, que vaut alors un bien "transféré" sur ce domaine ?

Et de manière afférente, se pose la question de définition du prix du bien par le juge de l'expropriation. Point sur lequel il me semble indispensable qu'une réflexion juridique soit engagée. On pourrait en effet considérer – ce n'est toutefois que ma vision régalienne, que ce bien ne vaut plus rien. C'est probablement contestable juridiquement.

Mais sur ce vrai sujet qu'est la définition des moyens financiers pour pouvoir parvenir à relocaliser, ce point juridique n'est pas sans importance.

Or, en la matière, et nous en débattons actuellement avec France Domaine, il semble qu'il y n'ait pas d'orthodoxie.

Patrig Morvesen

Représentant suppléant de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)

Il me semble important de rappeler, qu'avant toute chose, il conviendrait déjà ne pas autoriser de nouvelles constructions en zones à risques. Nous n'aurons pas ainsi à payer pour les relocaliser dans quelques années.

Malheureusement, beaucoup de maires de communes littorales laissent construire en fermant les yeux. Et l'autorité préfectorale également jusqu'à présent.

On vient ainsi de construire dans ma commune 150 logements dans une zone humide susceptible d'être submergée. Et cela en raison d'un vide juridique : l'absence de cartographie des zones de submersion marine pour le département du Finistère. Nous nous battons ainsi pour qu'enfin, en Bretagne, soit définie une cartographie exhaustive du trait de côte et ses fluctuations, ainsi que les zones de submersion marine.

Il est temps que l'Etat s'occupe sérieusement de ces questions : la première chose à faire est bien d'interdire des constructions, même sous la pression de promoteurs.

Corinne Lochet

Service Mer et Littoral – Conseil régional PACA

Nous tenons à soutenir la commune de Hyères pour son initiative et à vous remercier d'avoir lancé cet appel à projet. Vous remercier également de l'avoir appelé "relocalisation" et de ne pas avoir employé les mots si redoutés par les maires de "recul" ou d'"abandon". Rester positif nous semble, sur ce sujet, particulièrement important.

Pour les 50 communes littorales de notre région – soit 900 km de côtes, la lutte contre l'érosion et les événements extrêmes s'avère extrêmement coûteuse sans toujours de résultats probants. Et sans attendre la montée des eaux, nous constatons d'ores et déjà de plus en plus d'événements extrêmes. Ce qui auparavant n'arrivait que tous les 4 à 5 ans se produit maintenant plusieurs fois par an sur notre littoral. Ce qui n'est pas sans conséquence sur les activités économiques.

Nous espérons ainsi pouvoir nous appuyer sur les expériences de ces 5 projets emblématiques pour démultiplier la démarche aux autres collectivités concernées.

Par ailleurs, nous souhaitons également vous informer qu'avec une dizaine de régions de Méditerranée réparties sur cinq pays, nous tentons de mettre en place une méthodologie commune d'évaluation du coût de l'inaction qui pourrait aider à convaincre les politiques. En raison de difficultés d'évaluation des activités économiques ou des écosystèmes et des particularités propres à chaque bassin maritime, la démarche n'est pas toutefois des plus évidentes à conduire.

En ce qui concerne le domaine public maritime, nous nous associons à toutes les préoccupations qui viennent d'être évoquées. Je compléterai simplement en précisant qu'une commune engageant des travaux sur le domaine public maritime pour protéger son trait de côte est soumise à la TVA. D'où un surcoût de 20 %. Ce sont de petits détails qui, au quotidien, pèsent sur la défense du trait de côte.

Pour accepter l'irréversible et anticiper l'avenir, nous avons effectivement un besoin de connaissances. Pour cela, nous avons fait réaliser, en partenariat avec le service hydrographique et océanographique de la Marine, de manière concomitante avec le département du Finistère, un levé de données bathymétriques en 3 dimensions qui permettra d'affiner les modélisations et nous aider, peut-être, à mieux préparer l'avenir.

Jean-Michel Jacquet

Modérateur – Architecte-conseil de l'Etat

Quand on parle d'anticipation, l'un des points majeurs, c'est la maîtrise du foncier. Est-ce que les outils dont vous disposez sont suffisants pour cette maîtrise anticipative du foncier ?

Harry Arnoux

Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques

Aux Antilles, le foncier est maîtrisé dans la mesure où il appartient à l'État sur la zone des 50 pas géométriques. Notre problème concerne plus son occupation illicite, une situation héritée d'un passé qui remonte à 1640 et qui perdure toujours aujourd'hui.

La question naturelle qui s'en suit est alors de savoir si l'Etat a les moyens de faire partir ces gens. Les moyens juridiques existent mais personne ne veut les utiliser. Quand vous avez une famille de cinq personnes, cousins, cousines et qu'il y a vingt personnes qui ont construit cette maison, aucune autorité municipale ou préfectorale ne prendra la décision d'envoyer un bulldozer. La paix sociale a un coût et ce coût, c'est l'occupation du domaine public.

Autre exemple, la mairie de Basse Terre n'a pas de titre de propriété sur son bâtiment. Il conviendrait qu'un jour elle dépose un dossier pour être régularisée. On pourrait également citer le cas du cimetière de Saint-François : les défunts sont enterrés sur le domaine public et c'est la commune qui perçoit les taxes funéraires.

Notre principal instrument reste la persuasion, et nos meilleurs alliés, la houle cyclonique et le cyclone qui détruisent tout. C'est une réalité.

Marcelin Nadeau

Maire du Prêcheur (Martinique)

Je suis maire du Prêcheur, une commune de la Martinique.

Il est effectivement facile de dire que la houle cyclonique est notre meilleur allié. Mais au-delà de cet aspect, relocaliser, oui ! Mais où ?

Une question qui conduit à s'interroger sur la cohérence des stratégies des différents services relevant de l'Etat qui me semblent aujourd'hui entraînés dans une logique de recloisonnement.

Si je prends l'exemple de ma commune, où puis-je relocaliser quand 80 % de ma commune est classée en zone forestière ?

La relocalisation ne pourra réussir qu'à la condition d'une cohérence globale des différents politiques publiques.

Bénédicte Guerinel

Division Risques Naturels et Littoral – DREAL Languedoc-Roussillon

Ma question s'adresse à Madame Schauner. Je souhaitais revenir sur les questions d'acceptabilité des risques par la population. Vous avez ainsi évoqué le fait que, malgré les efforts de concertation menés depuis 10 ans, le risque et l'exposition au risque semblent, à chaque fois, être redécouverts, alors même que les experts scientifiques nous confirment qu'une côte à falaise comme celle d'Ault ne peut que reculer de manière irréversible.

Quelles sont les démarches que vous avez pu mettre en place pour présenter l'aléa et essayer de le faire comprendre à la population ? Et si aujourd'hui, manifestement, cet aléa semble mal compris, quelles démarches envisagez-vous de conduire pour faire accepter à la population et aux entreprises l'irréversibilité du risque et la vulnérabilité de ce territoire ?

Gaëlle Schauner

Directrice générale des services du Syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

Pour ne pas trop empiéter sur la table ronde de cette après-midi relative à la gouvernance et la participation, je m'en tiendrai à quelques premiers et rapides éléments de réponse.

Et je m'appuierai pour cela sur les propos tenus par Catherine Meur-Ferec sur l'attachement des personnes à leur bien.

Nous avons d'une part des propriétaires implantés depuis de très nombreuses années, voire des générations, qui connaissent et ont intégré le risque. Avec ces populations, la négociation est certes difficile car, effectivement, les personnes sont attachées sentimentalement à leur bien mais les échanges restent possibles.

Et d'autre part, des personnes qui ont acheté leur bien dans les 15 dernières années et qui ne connaissent le risque qu'au travers de l'information donnée par le notaire. C'est avec cette population, qui n'accepte pas, ou peu, le risque, que nous avons de réelles difficultés de fond.

Ce qui ne veut pas dire que nous n'avons pas, par ailleurs, de difficultés de forme avec la population en général mais nous reviendrons plus précisément sur ce point lors de la troisième table ronde.

Table ronde-débat n°2

Pour un projet territorial global : recomposer le front de mer et son rétro-littoral

- **Gaëlle Schauner** Directrice générale des services du syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard
- **Jean-Michel David** Maire de Lacanau
- **Jacques Bruno** Directeur du service Eau Littoral Propreté à la mairie de Hyères les Palmiers
- **Thierry Camalet** Directeur adjoint de l'aménagement et du développement du territoire de la ville de Petit-Bourg
- **Denis Millet** Directeur général adjoint à l'aménagement durable du territoire de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

modérateur : **Jean-Michel Jacquet**, Architecte-conseil de l'État

Ault : la falaise vive

Gaëlle Schauner

Directrice générale des services du syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

Comme évoqué lors de la première table ronde de ce matin, la ligne en érosion en crête de falaise comporte tout autant du bâti, des voiries de desserte que des espaces clôturés anciennement réservés à la promenade mais aujourd'hui inaccessibles.

Ceci génère tout un ensemble d'enjeux sur lesquels il nous faut intervenir.

Ainsi, la voie de desserte située en premier rang permet aujourd'hui l'accès à une soixantaine de maisons en second rang. Elle accueille les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité desservant ce bâti qui se trouve, de fait, menacé. Elle constitue également l'une des principales liaisons entre le centre-bourg et le quartier balnéaire d'Onival.

Il va falloir donc repenser la circulation à l'échelle de la commune et des communes riveraines, tant pour accéder au littoral que pour se déplacer le long de ce littoral. Une réflexion qui portera tout à la fois sur les flux et les modes de déplacement : piétons, vélos, véhicules.

Concernant les maisons de premier rang directement concernées par l'érosion, la réflexion portera bien évidemment sur le relogement des habitants. Où vont-ils habiter ? A quelle échéance ?

Plusieurs réponses sont possibles.

Il pourrait être ainsi envisagé de réhabiliter les quelques biens fortement dégradés, voir insalubres, existants sur la commune.

On a également des dents creuses qui offriraient la possibilité de densifier le centre-bourg.

Il y a enfin le développement d'un nouveau quartier situé en dehors des zones à risques.

Nous disposons ainsi de plusieurs pistes susceptibles d'être explorées, et mener des réflexions qu'il conviendra également d'articuler avec les projets qui peuvent se développer dans les communes voisines, tant dans le domaine touristique que sur le parc de résidences principales.

Un autre sujet doit être étudié : le traitement du front littoral.

Il intéresse fortement les habitants. C'est un véritable enjeu pour le maintien de l'attractivité touristique.

Mais il y a une difficulté : il nous faut, en effet, dans le même temps, pérenniser l'idée d'un front de mer "urbain", tout en assurant sa réversibilité et sa possible évolution avec l'érosion de la falaise.

Cela nécessite de trouver des traitements au sol, des équipements, des éclairages qui, tout en assurant la sécurité des usagers, pourront reculer de manière ponctuelle ou lissée dans le temps.

Tout l'enjeu est de conserver l'esprit "bord de mer" en préservant la sécurité des personnes et en maintenant une qualité urbaine acceptable.

Se pose par ailleurs la question, lorsque les premiers rangs de maisons menacées auront été démolis, du traitement futur des façades arrières des maisons aujourd'hui au cœur d'îlots. Comment intervenir sur ce bâti dont il faudra probablement retravailler l'architecture pour retrouver une identité de façade avant côté mer ?

Je terminerai par une dernière réflexion prospective.

Aujourd'hui, nous avons une intéressante architecture balnéaire existante en front de mer, une architecture source d'attrait touristique – notre inconscient collectif nous attire vers le bâti ancien. Mais, eu égard au caractère irréversible de l'érosion, elle est probablement, tout au moins pour partie, amenée à disparaître à terme.

Quel type d'architecture alors définir pour les nouveaux quartiers ?

L'organisation pavillonnaire avec son aire de retournement en raquette n'est, bien évidemment, pas une réponse satisfaisante.

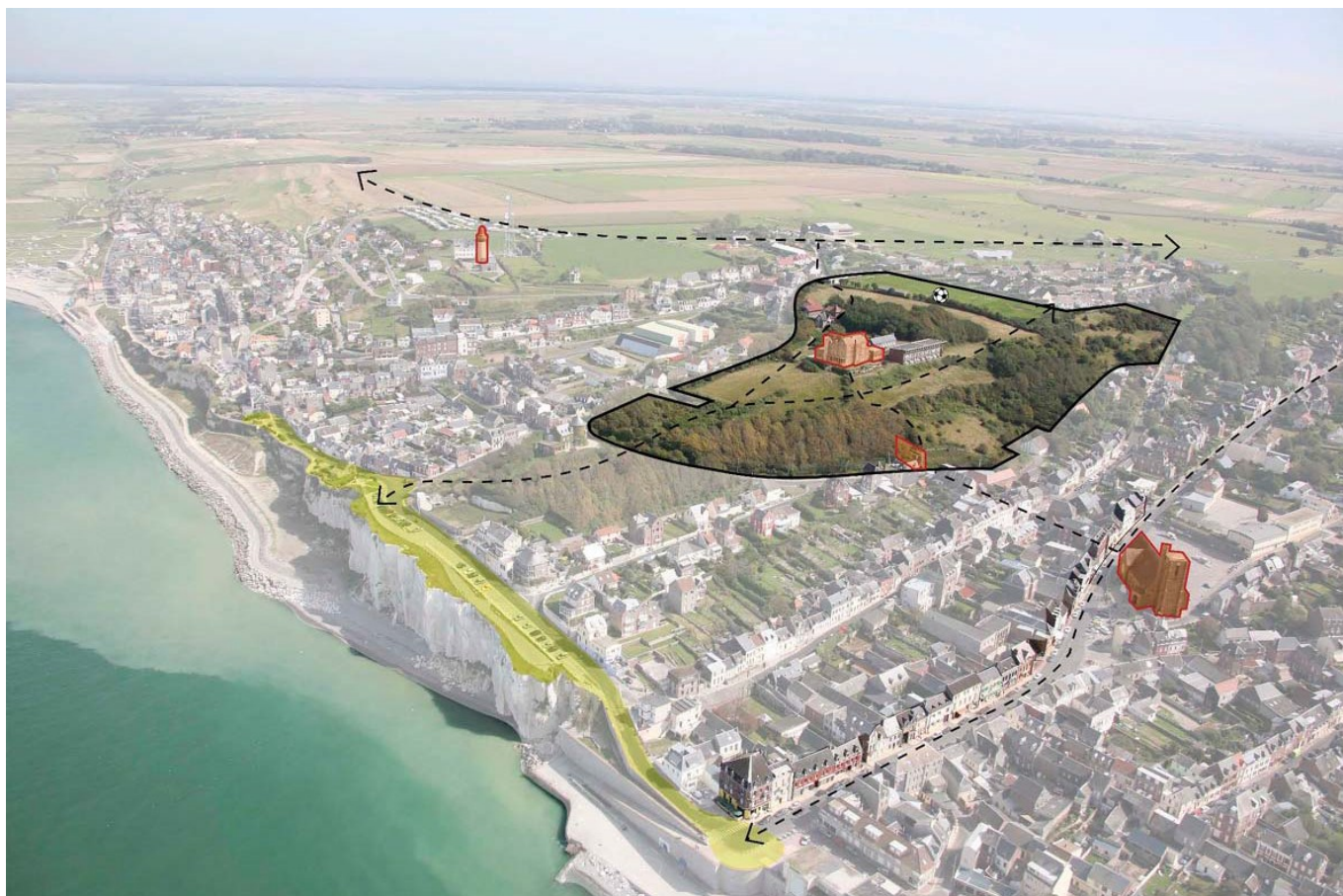
Une commune touristique comme la nôtre doit maintenir une identité architecturale. Il en va de son avenir.

A la sortie de la seconde guerre mondiale, se sont développées des réflexions sur des architectures spécifiques.

Aujourd'hui, il y a sans doute matière à s'interroger de nouveau : quelle architecture post-littorale ?

Le cadre de l'appel à projet nous offre l'opportunité d'y réfléchir.

Ault : un possible projet de développement d'un nouveau quartier



Le site du Moulinet © SMBS-GLP

Ault : une architecture balnéaire de front de mer à repenser



Villas du front de mer © Office du tourisme d'Ault

Littoral aquitain Sites-ateliers de Lacanau, La Teste-de-Buch et Labenne

Jean-Michel David
Maire de Lacanau

Les sujets qui viennent d'être évoqués rappellent à l'élu que je suis toutes les problématiques qui s'attachent à la station de Lacanau.

Lacanau est une station balnéaire située à 50 km de Bordeaux. C'est une station issue de la mission interministérielle d'aménagement de la côte Aquitaine (MIACA) en tant qu'unité principale d'aménagement (UPA).

Développée autour de l'activité touristique, elle a, à ce titre, fait l'objet d'aménagements particuliers, notamment un front de mer marqué par la présence de parkings à proximité immédiate de la plage, sur les dunes.

L'érosion est sur notre commune un phénomène ancien et fréquent. Et le maire que je suis, ainsi que les élus qui m'accompagnent, nous nous sommes donné pour mission de faire comprendre à nos populations que ce phénomène était irréversible.

Ce n'est pas une chose facile dans une commune de 4 500 habitants dont la population touristique oscille entre 50 et 60 000 au moment du pic du mois d'août.

L'activité communale est ainsi tout entière centrée sur le tourisme.

La station comporte cinq plages surveillées pendant la période estivale sur lesquelles se répartit la population touristique.

Mais l'érosion touche essentiellement et principalement la plage centrale, celle que les touristes viennent découvrir en premier lieu lorsqu'ils arrivent. Un constat qui nous inquiète depuis un certain nombre d'années.

Petit à petit, en raison d'un phénomène de creusement lié à l'érosion, la plage centrale est devenue totalement inexploitable à marée haute, même avec des coefficients de marée relativement mineurs et des vents d'ouest peu importants.

Et nous n'avons pas de réponses à apporter aux inquiétudes des touristes et des activités s'exerçant en front de mer. Nous nous sentions impuissants.

Nous nous sommes alors mobilisés dans le cadre des actions portées par le GIP, que je remercie au passage, et des stratégies régionale et nationale, pour tenter de trouver des solutions partagées avec la population.

Comme je l'évoquais précédemment, les enjeux sont essentiellement touristiques, et naturellement économiques, puisque sont présents, à proximité de cette plage, un nombre important de commerces, de bars, de restaurants, d'appartements (1 200 environ), d'écoles de voile, de surf, etc. C'est véritablement une plage en site urbain.

Aujourd'hui nous sommes, dans le prolongement des travaux initiés depuis trois ans en partenariat avec le GIP, dans une démarche de concertation totale, à la fois avec la population permanente mais également avec la population touristique qui nous rejoint dès le moindre rayon de soleil sur la région bordelaise.

Dans ce cadre, une des problématiques majeures pour un élu est, me semble-t-il, de réussir à faire comprendre et accepter par la population, de manière pédagogique, l'impérieuse nécessité de prendre acte du phénomène d'érosion et de son irréversibilité, pour pouvoir composer avec lui et aller de l'avant.

Que ce soit au niveau du schéma de cohérence territoriale (SCOT) actuellement en cours d'élaboration dans le cadre de la communauté de communes ou au niveau de notre plan local d'urbanisme local, nous devons prendre en compte ce phénomène d'érosion dans toutes nos réflexions sur le développement et l'avenir de notre commune.

Le modèle qui a prévalu à notre développement, "les pieds dans l'eau", n'est plus adapté. Cela, tout le monde, et notamment le monde du commerce, peut le comprendre. L'admettre est un peu plus difficile.

Dans l'intérêt même de notre station, il nous faut relocaliser, restructurer, réorganiser, requalifier, repenser l'organisation urbaine à terme. Il nous faut également réfléchir à son modèle touristique.

Si nous nous inscrivons délibérément dans une perspective de 40 à 50 ans, cela n'est toutefois pas sans difficultés en l'absence de réponses aux problèmes immédiats.

Pour développer et maintenir une coopération indispensable entre tous les acteurs, la mise en œuvre de solutions palliatives ou, en tous les cas, provisoires, s'avérera ainsi probablement nécessaire.

Il nous faut acter, et c'est là qu'est la difficulté, le caractère irréversible de l'érosion.

Lacanau : un modèle de développement "les pieds dans l'eau" à repenser



Le front de mer de Lacanau © OCA / Le Collen



Le boulevard de l'océan (devenu boulevard de la plage) début du XXe siècle © lacanauocean.com



Le boulevard de la plage aménagé et son parking dans les années 1970 © lacanauocean.com



Le boulevard de la plage en 2012 © GIP Littoral Aquitain



Le boulevard de la plage en partie submergé par la dune © lacanauocean.com



La plage dans les années 1970 © lacanauocean.com



Le boulevard de la plage en 2012 © F.Pepellin

Hyères les Palmiers : la plaine côtière du Ceinturon

Jacques Bruno

Directeur du service Eau Littoral Propreté à la mairie de Hyères les Palmiers

Dans le prolongement de l'intervention de ma collègue Magali Pontier, je reviendrai dans un premier temps sur les raisons qui ont conduit la commune de Hyères à retenir la plaine du Ceinturon comme territoire d'expérimentation. Je vous présenterai notamment l'ensemble des démarches publiques intéressantes d'ores et déjà ce territoire.

J'évoquerai ensuite le schéma d'aménagement dans lequel la commune s'engage aujourd'hui pour transformer une contrainte en une opportunité de valorisation de cet espace.

Lorsque nous avons déposé notre dossier de candidature, il nous a été, dans un premier temps, reproché un périmètre un peu trop restreint. Nous en avons conscience.

C'est effectivement un territoire restreint mais il est à l'image des plages de poche du Var et de PACA.

Sa particularité est d'être par ailleurs un condensé des problématiques de relocalisation. Il accueille en effet un nombre important d'enjeux.

Et tout d'abord, une importante densité d'infrastructures : des infrastructures routières et les réseaux techniques afférents (eau, électricité, assainissement...)

Le site comprend aussi un aéroport qui a la particularité d'être scindé en une partie militaire et une partie civile.

C'est également une zone d'habitats dont la particularité est d'être régie en grande partie par des baux emphytéotiques aussi bien publics que privés.

C'est un site d'activités balnéaires et d'accueil touristique que ce soit au travers d'hôtels, de campings et de résidences secondaires.

Enfin, en arrière du site, se trouve une vaste zone agricole.

Ce territoire relativement restreint concentre donc de multiples enjeux. Et nous l'appréhendons comme un laboratoire. Un laboratoire qui nous permettra d'acquérir une expérience que nous pourrions ensuite valoriser et décliner à des échelles plus importantes, et notamment, à l'ensemble du territoire de l'opération grand site (OGS).

Comme évoqué ce matin, la ville de Hyères s'est engagée, avec les services de l'Etat, dans une procédure de labellisation en tant que Grand Site de France de l'intégralité de la presqu'île de Giens et de la frange littorale. Cette démarche, initiée en 2006, a pour objectif de répondre aux difficultés rencontrées aujourd'hui pour l'accueil du public et la gestion d'un site classé de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Sa vocation est également de définir un projet de restauration, de préservation et de mise en valeur du territoire.

Ce territoire fait également l'objet de réflexions dans le cadre de l'élaboration d'un volet maritime du schéma de cohérence de cohérence territoriale (SCOT) engagé depuis deux ans par la communauté d'agglomération toulonnaise dont Hyères fait partie. Une démarche pleinement justifiée puisque 70 % du linéaire varois côtier est compris dans l'agglomération toulonnaise.

Notre périmètre d'étude est également compris dans la zone d'adhésion du parc national de Port-Cros dont la charte de fonctionnement est actuellement en cours de rédaction.

Je pourrais également citer la "charte départementale de la mer et du littoral" élaborée par le conseil général du Var dont les objectifs sont, d'une part, de valoriser les atouts touristiques majeurs que représentent pour le département notre biodiversité et nos paysages exceptionnels et, d'autre part, de conserver une maîtrise rigoureuse de la pression qui s'y exerce ; ainsi les démarches de prévention des risques : un projet de schéma de gestion et d'aménagement des eaux (SAGE) sur le Gapeau, un programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) potentiel.

Pour conclure ce rapide exposé des politiques intéressantes de notre territoire, je terminerai par l'avis du comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée Corse sur notre dossier de candidature de contrat de baie dit des "Iles d'or". Le comité a ainsi, en décembre 2012, souligné la qualité exceptionnelle du territoire constitué par la rade et les îles, acté les nombreuses démarches de gestion et de planification initiées pour en assurer la préservation et insisté pour que le contrat de baie présente une articulation claire et fonctionnelle avec l'ensemble des politiques mises en œuvre.

Notre périmètre de réflexion s'inscrit donc dans un territoire objet de fortes attentions et de nombreuses démarches dont il conviendra d'assurer la cohérence.

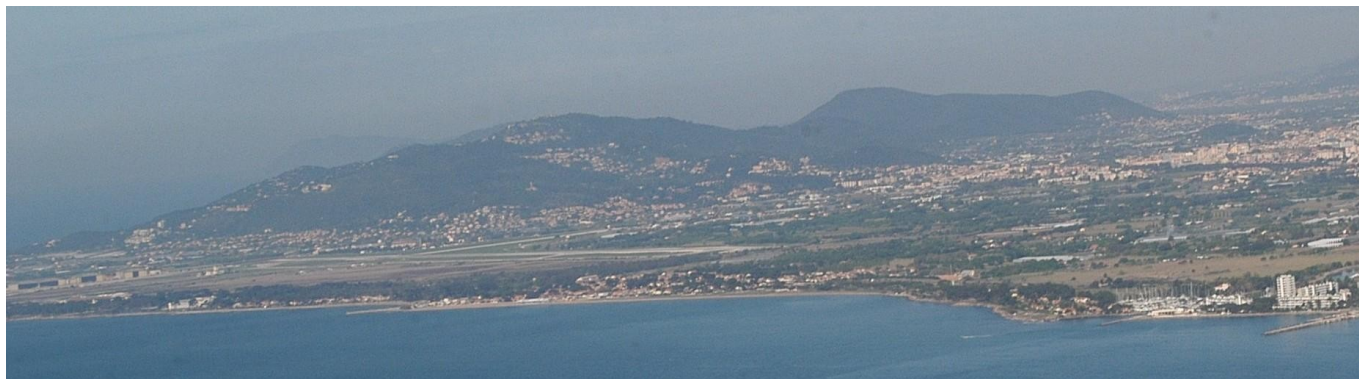
Mais, en l'absence d'outils méthodologiques susceptibles d'être mobilisés à l'échelle du territoire global, il nous semblait préférable, dans un premier temps, de nous concentrer sur une zone restreinte, pour, dans un deuxième temps, en décliner les enseignements à l'ensemble du territoire de l'opération grand site.

C'est tout l'enjeu futur du schéma d'aménagement concerté que nous comptons élaborer.

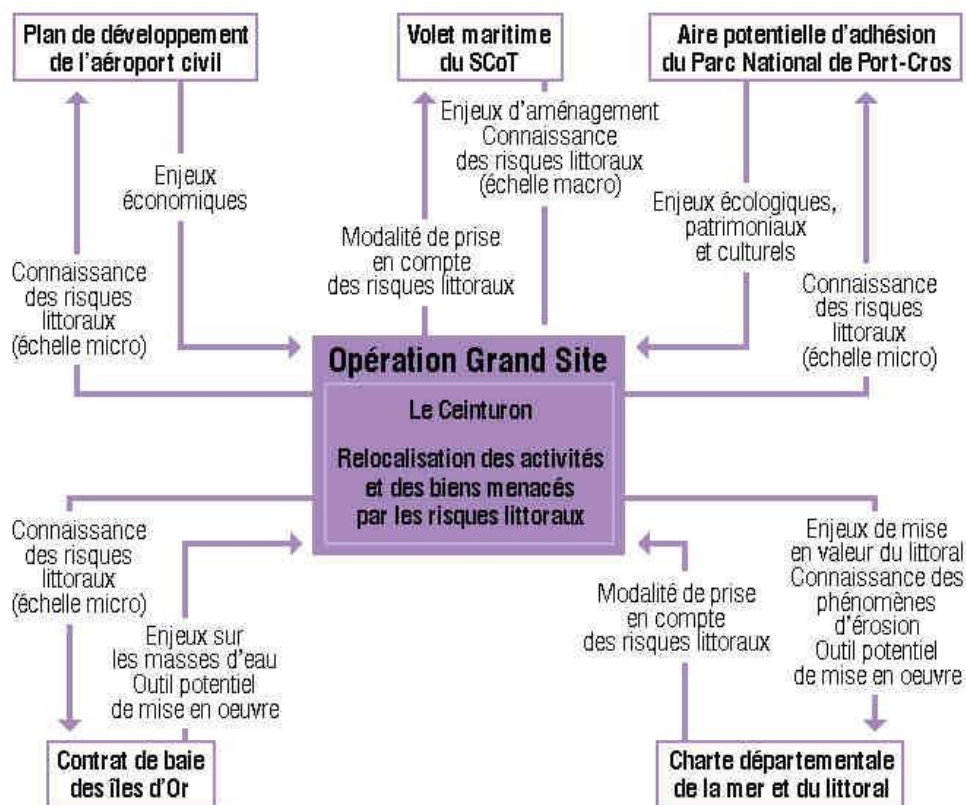
Comme sur les autres sites, cela ne sera pas sans difficultés. Nos marges de manœuvre ne sont pas considérables. Il nous faudra composer avec l'ensemble des enjeux et des contraintes administratives.

Mais, d'une manière plus positive, cela sera également pour nous l'occasion de valoriser les cours d'eau, de créer des voies douces reliant la frange littorale au centre-ville, de valoriser tout le secteur de zones humides aujourd'hui perçu comme un secteur indistinct de "no man's land".

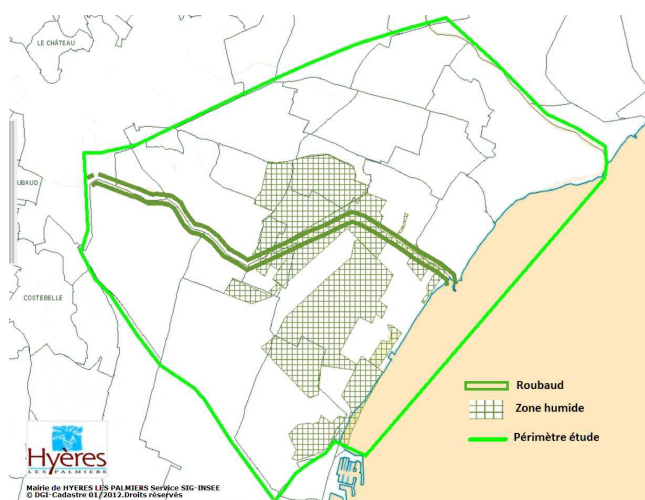
La plaine du Ceinturon : un projet inscrit dans l'opération grand site



Vue d'ensemble de la plaine côtière du Ceinturon © Ville de Hyères



L'aéroport © Ville de Hyères



Les zones humides de la plaine du Ceinturon © Ville de Hyères

Petit-Bourg : secteurs de Bovis et de Pointe-à-Bacchus

Thierry Camalet

Directeur adjoint de l'aménagement et du développement du territoire de la ville de Petit-Bourg

Au cours de son exposé de ce matin, M. Arnoux vous a présenté la diversité des problématiques qui s'imposent à notre territoire insulaire en terme d'aménagement de la frange littorale.

J'essaierai pour ma part de vous présenter la méthodologie et l'approche multidimensionnelle que nous développerons pour la définition de notre projet territorial.

Il est vrai que, pour les territoires insulaires, le littoral, espace géographique entre terre et mer, offre d'importantes potentialités en terme d'expressions urbaines, économiques et touristiques. Des potentialités de développement qu'il convient de conjuguer à la prise en compte des risques naturels de submersion marine ou d'érosion, et à la sauvegarde et à la protection des espaces naturels littoraux.

Le projet de relocalisation présenté par la commune de Petit-Bourg et la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT) concerne les quartiers littoraux de Bel-Air / Pointe-à-Bacchus et de Bovis. Hormis les problématiques de nature physique posées par la recomposition du trait de côte, s'y rattachent des questions en matière d'urbanisme opérationnel, de développement économique, de politique de l'habitat, de mise à niveau des équipements publics, de cohésion sociale.

Cela suppose dès lors de s'inscrire dans une approche systémique à même de se concevoir au travers du plan local d'urbanisme (PLU) en cours d'élaboration ou du projet de renouvellement urbain (PRU) en cours de définition. Elle devra conjuguer et mutualiser les nombreux outils et dispositifs susceptibles d'être mobilisés pour requalifier ces espaces, que ce soient des mesures réglementaires de dernier recours (de type procédure d'expropriation ou arrêté de péril imminent), ou des outils de type résorption de l'habitat insalubre (RHI) ou opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)...

En Guadeloupe (mais j'imagine également dans les autres départements d'outre-mer), nous avons culturellement une résistance à nous ouvrir vers la mer. Pour remédier à cette situation, depuis le début des années 2000, il y a dans les documents cadres stratégiques, que ce soit le schéma d'aménagement régional (SAR) ou le schéma régional de développement économique (SRDE), des invitations successives par la collectivité régionale, par le département, maintenant par les communautés d'agglomérations, et de plus en plus les communes, à s'ouvrir vers la mer.

La ville de Petit-Bourg, tout comme les autres communes de la CANBT et de la Guadeloupe, ne peut ainsi concevoir son développement sans une réappropriation de ses espaces littoraux, en se tournant, avec toute l'humilité nécessaire, vers la mer plutôt qu'en s'en éloignant.

C'est ce qui guide notre projet territorial et notre stratégie d'aménagement articulée autour de 4 objectifs :

- s'ouvrir vers la mer sur des sites à forts enjeux pour le territoire tel que l'interface maritime du centre-bourg (port, promenade littorale, base nautique),
- aménager durablement le littoral en appréhendant les risques liés à la situation des activités littorales,
- diversifier les activités économiques et l'offre de service sur le pourtour littoral en favorisant l'implantation d'infrastructures et d'un tissu d'entreprises en lien avec les activités tournées vers la mer,
- développer un programme d'animations sur les lieux à forte représentation patrimoniale en lien avec la mer.

Des orientations dans lesquelles s'inscrivent naturellement nos réflexions sur les quartiers de Bel-Air / Pointe-à-Bacchus et de Bovis.

Dans ces deux quartiers, ce sont près de 112 constructions, dont 79 habitées, qui sont exposées aux risques d'érosion et de houle cyclonique. La prégnance du danger rend obligatoire l'évacuation des personnes concernées qu'il nous conviendra, bien évidemment, de reloger, et des opérations de déconstruction.

Il s'agira alors de réfléchir à la destination nouvelle de ces secteurs. Comment appréhender, après avoir procédé à la relocalisation des personnes, la reconquête de ces espaces libérés ?

Sur Bovis, cela pourrait être la redéfinition d'un quartier d'entrée de ville offrant une valorisation de la petite baie littorale du centre bourg qu'elle surplombe. Les opérations à réaliser concerneraient alors la requalification des voiries, la mise à niveau des réseaux d'assainissement ainsi qu'un aménagement paysager.

En ce qui concerne Bel-Air et Pointe-à-Bacchus, le parti d'aménagement pourrait s'orienter davantage vers une remise en état naturel des espaces libérés et la maîtrise du front urbain. Il nécessite de réussir à contenir ce phénomène d'habitat spontané, qui, malgré les actions conduites depuis 1996, et comme l'évoquait Monsieur Arnoux ce matin, s'avère toujours aussi prégnant en 2013.

Petit-Bourg : un projet communal tourné vers la mer

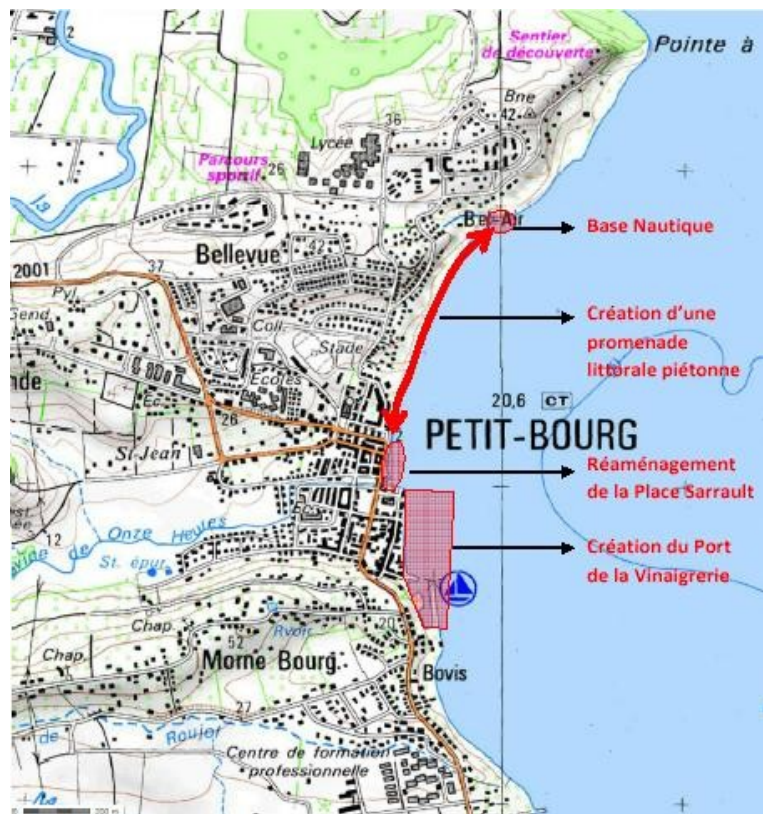


Création d'une base nautique dans le quartier de Pointe-à-Bacchus

Conclusion de l'aménagement littoral et création d'une interface entre le quartier de Pointe-à-Bacchus et du centre bourg. Développement des équipements de proximité. Promotion des sports nautiques (utilisation par les riverains, le lycée...)

Aménagement du bord de mer, du centre-bourg à la Pointe-à-Bacchus

Création d'une promenade piétonne en bord de mer permettant de relier la Pointe-à-Bacchus au centre-bourg.
Implantation de petites unités commerciales le long du parcours.



Réaménagement de la Place Sarrault

Mise en valeur du du centre-bourg par la création d'une liaison matérialisée entre la place Sarrault et la place de la Mairie. Création d'un espace de rencontre et d'échanges. Dans son prolongement seront implantés les nouveaux locaux de l'Office du Tourisme de la Ville.



Aménagement du port de la Vinaigrierie

Projet phare de la ville, le port de plaisance aura une capacité de 535 anneaux. Il permettra de redynamiser le centre-bourg autour d'une nouvelle attractivité liée aux activités de la mer et de créer un lieu propice au développement d'animations et d'évènements touristiques

Vias : la côte Ouest

Denis Millet

Directeur général adjoint à l'aménagement durable du territoire de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

Comme nous avons pu l'entendre ce matin, la côte Ouest de Vias est un territoire tout à la fois soumis à d'importants risques d'inondation, d'érosion, de submersion marine et d'incendie, et accueillant une très importante population saisonnière, que ce soit au travers des campings ou des quelques 3 000 cabanes recensées sur les sites. Ces cabanes accueillent des populations aux logiques et attentes très diverses. Certains en ont fait un choix de vie, d'autres en sont captifs ; certaines cabanes "se durcifient", d'autres sont dans un réel état d'insalubrité.

En terme de contexte, je crois qu'il est également important de souligner que le littoral de Vias est partagé en deux avec, d'un côté, une partie qui a été "servie" avec des protections lourdes, et de l'autre, un secteur, qui nous préoccupe aujourd'hui, en grande partie naturel et qui s'est vu interdire ce genre de protection.

Devant cette situation, nous sommes tout d'abord parti du constat que, dans le fond, toutes les approches sectorielles ou thématiques engagées sur site depuis une bonne dizaine d'années ont toujours abouti à l'inaction.

Nous nous sommes alors dit que le seul moyen intégrateur possible était le projet. Il n'y aurait que le projet qui permettrait à chacun de faire des efforts pour comprendre l'autre et voir ce qu'il pourrait être envisagé de faire pour trouver des solutions.

On évoquait ce matin la culture du risque. C'est effectivement un point important sur nos territoires.

Traditionnellement, en Languedoc – Roussillon, et comme le démontrent d'ailleurs les grands pôles urbains que sont Montpellier, Béziers, Narbonne ou Perpignan, aucune ville ne se situe au bord du littoral. Elles sont toutes implantées à 4, 5, 6 km du rivage. Et l'habitat traditionnel intégrait ces notions de risques : on habitait au 1^{er} étage, jamais au rez-de-chaussée. On savait qu'il y avait des risques et on plaçait l'essentiel de ses biens à l'abri.

L'entre-deux avait à l'époque une inhospitalité réelle qui a finalement été transgressée, dans les années soixante, par la Mission Racine et ses grandes stations comme la Grande Motte ou le Cap d'Agde, qui ont permis à tout le monde de se rapprocher du littoral. Et on a fini par oublier les risques.

Il nous semblait également important, dans notre approche de la question, de toujours garder à l'esprit que ce que nous allions entreprendre sur Vias Ouest n'était pas indépendant de tout ce qui se passe autour, que ce soit au niveau local, sur les communes voisines du Cap d'Agde et de Portiragnes, ou au niveau régional.

S'il est vrai que Vias est la deuxième commune de France pour l'hébergement de plein air, la commune contiguë, le Cap d'Agde, est, quant à elle, avec quelques 30 000 logements, la première station de France en terme d'hébergement. On n'est alors plus du tout dans des formes urbaines ou dans des formes d'aménagement traditionnelles : on est dans des formes qui sont obligées d'accueillir selon l'époque de 20 000 à 250 000 habitants.

Sur Vias, à une échelle toutefois moindre, la situation est à peu près identique.

Il est dès lors évident que lorsqu'on intervient sur Vias Ouest, il n'est pas indifférent de savoir qu'à côté, il y a 200 000 personnes qui vivent l'été. Il n'est pas non plus indifférent de s'interroger sur le devenir des infrastructures, des logements, des constructions, des équipements, etc., quand ces 200 000 personnes ne sont plus là.

Partant de ces constats là, nous avons réfléchi à ce qu'était cet entre-deux, cet espace situé entre les anciens villages et le front littoral. Le bourg historique de Vias est ainsi situé à 4 km de la mer.

Pour nous, dans cet entre-deux, quand on le regarde en prenant un peu de hauteur à une autre échelle, se développe finalement toute une continuité d'espaces intermédiaires qui vont de la réserve naturelle de Bagnas sur Agde à la réserve naturelle de Roque Haute sur Portiragnes.

Et cet entre-deux, nous nous sommes dit qu'il fallait le requalifier.

Au niveau des grandes réflexions stratégiques sur le territoire, menées à d'autres échelles et par d'autres acteurs, comme par exemple la région, cet espace est qualifié d'arc rétro-littoral. Une notion qui a d'ailleurs également été reprise au niveau du schéma de cohérence territorial (SCOT).

Mais il faut bien avouer qu'on ne savait pas trop quoi faire de cet arc rétro-littoral, parce que concrètement : qu'est-ce que cela veut dire ?

Il nous fallait absolument rentrer dans la notion de projet. Et nous sommes partis sur cette idée de "mer verte".

Comme évoqué ce matin, la conscience du risque est une chose ; Dire que "c'est interdit parce qu'il y a des risques" en est une autre. Et dire simplement qu'il y a des risques et qu'il faut bouger ne suffit pas. Pour nous, la notion de projet est ainsi très importante, non seulement en terme d'aménagement et de développement, mais également en terme de désir.

Cette "mer verte" est également une sorte d'ancrage sur la compréhension de ce qu'étaient les lagunes. Cette "mer verte" est une étendue, un autre littoral que l'on va développer.

Partir sur ces principes présente également deux avantages.

Le premier, c'est qu'il nous sécurise d'une certaine manière vis-à-vis de ce procès d'intention qui consiste à dire : "On sait ce que vous allez faire. Vous nous demandez de partir et, dans cinq ou dix ans, d'autres viendront à notre place, feront de la spéculation immobilière ou foncière, etc.". En ce sens, la notion de "mer verte", et donc l'obligation de tendre vers un retour de cet espace à un aspect naturel et agricole, constitue un premier élément de sécurisation du processus.



Le deuxième avantage, quand on parle d'une "mer verte", est qu'on parle de rives, de limites, d'étendues. D'une certaine manière, cela veut dire que l'on va déplacer le littoral d'aujourd'hui vers un littoral qui s'appellera la "mer verte" et qui sera situé à 500 m, 1 km, 3 km : c'est le projet qui le précisera.

Cela nous permet aussi d'orienter les aménagements, et, dans le fond, remettre en cause beaucoup de choses, remettre en cause ce qui est politiquement correct aujourd'hui.

Aujourd'hui on va vous dire "non à l'étalement urbain". C'est partout comme cela. C'est une valeur universelle. Mais, pour ma part, elle ne l'est pas nécessairement. Des aménagements qui, en l'absence de projet stratégique, pourraient être effectivement taxés d'étalement urbain, pourraient, dans le cadre expérimental de l'appel à projets, devenir autre chose si nous arrivons à le qualifier.

Pour réussir à bouger les choses, il va, par ailleurs, falloir économiquement se donner les moyens de le faire. Il va nous falloir créer de la richesse économique.

Et pour ce faire, on ne va pas nécessairement déplacer les "enjeux" à l'image de ce qu'ils sont aujourd'hui. Si je déplace un camping de 100 emplacements, je ne vais pas déplacer ces 100 emplacements à l'identique à 2 km sous prétexte que je déplace "l'enjeu".

L'appel à projets est pour nous l'occasion de s'interroger stratégiquement sur le tourisme de demain dans un territoire comme le nôtre aujourd'hui caractérisé par une économie de cueillette. Et peut-être pourrions-nous profiter de cette occasion pour construire un outil économique différent, plus adapté aux évolutions des pratiques, plus prospectif et qui permettrait de construire une vraie richesse économique.

Les campings sont des entreprises. Et, comme pour toute entreprise, tout investissement nécessite une sécurisation dans le temps. Or cette sécurisation dans le temps, ils savent qu'ils ne peuvent pas l'avoir là où ils sont. Mais ils l'auront probablement s'ils acceptent de faire cet effort de bouger.

Seulement, bouger n'est pas simplement une contrainte, ni simplement une obligation ou un processus de repli. C'est également un processus d'engagement dans un avenir qui oblige à regarder stratégiquement comment un aménagement de plein air peut évoluer.

C'est une question qui intéresse d'ailleurs plus largement tout le Languedoc-Roussillon. Stratégiquement, il y a probablement un panel d'offres touristiques, qui n'existe pas aujourd'hui, à apporter en réponse aux mutations des pratiques touristiques.

En parallèle, l'espace libéré va probablement devenir un espace à investir par de nouvelles pratiques. On pense notamment à un certain nombre d'outils qui pourraient être l'agriculture, le loisir nature, etc. Des outils qu'il va falloir construire en rassemblant tous les acteurs autour de la table.

Méthodologiquement, et en cohérence avec le processus d'audit patrimonial qui vous sera présenté lors de la prochaine table ronde, il nous semblait judicieux d'adopter une démarche en capacité d'élaborer des solutions sur une base collaborative. La construction du projet reposera ainsi sur un processus particulier de co-production dénommé "workshop in progress".

Des ateliers permanents qui auront pour objectifs tant de faire émerger entre tous les acteurs une somme d'idées, de l'ordre du contenu fonctionnel et de la définition d'usage, de les tester, de les enrichir, que d'en assurer une traduction matérielle sous des formes architecturales, urbaines et paysagères.

Il s'agit donc d'installer un lieu de débat et de co-construction du projet.

Un lieu dont l'objectif sera également de maintenir et de consolider, par le projet et sur le long terme, l'acceptation sociale du principe de relocalisation préparée par l'audit patrimonial.

Table ronde-débat n°2 Echanges et débats



Jean-Michel Jacquet

Modérateur – Architecte-conseil de l'Etat

Lorsque l'on évoque le terme de projet territorial, on imagine que c'est également une manière de réintroduire des sujets et thématiques qui, à l'époque, avaient été oubliés ou n'étaient pas tout simplement d'actualité. Je pense ainsi, en particulier, à la leçon de la présentation de Monsieur le Maire de Lacanau, à tout ce qui a trait aux transports et à la place de l'automobile.

Jean-Michel David

Maire de Lacanau

La réflexion sur cette situation et la position de l'automobile dans notre station balnéaire est, pour notre part, relativement ancienne. C'est une réflexion que nous avons engagée dans un cadre concerté, notamment par l'intermédiaire des conseils de quartiers. Nous nous sommes rapprochés de la population pour lui demander si elle considérait toujours, comme cela avait pu être le cas à une époque, qu'il était absolument indispensable de sauter dans sa voiture pour aller acheter une baguette de pain.

Une question simple en l'apparence mais qui a nécessité un nombre important de réunions et de discussions.

Dans le cas de la station de Lacanau, les principaux accès, que nous dénommons les allées "Ortal", concentrent la majeure partie de la fréquentation touristique et de l'activité commerciale.

Petit à petit, en s'orientant déjà vers une perspective de requalification du front de mer, et, naturellement, dans une logique de maintien de l'activité économique, nous sommes parvenus à "piétonniser" ces allées.

Elles ont été élargies. L'été, toute circulation automobile est interdite à partir de 11h30-12h jusqu'au lendemain matin. Nous avons restructuré des parkings en retrait.

Nous avons donc mis en œuvre tout un ensemble d'actions pour que le transport automobile, qui paraissait incontournable, s'estompe petit à petit. Je ne dis pas qu'il disparaisse. Avec peu de soutien au début mais davantage aujourd'hui, y compris de la part du monde économique.

Je mentionnerai également un élément, que, pour notre part, nous considérons comme nouveau – je pense qu'il est peut-être plus ancien chez nos collègues, c'est l'apparition extrêmement rapide du vélo qui a pris au sein de notre commune une importance toute particulière.

Nous avons ainsi essayé, au fil du temps, de faire comprendre que le modèle qui avait prévalu à notre développement, un front de mer avec parkings sur la dune, n'était peut-être plus adapté et qu'il nous fallait trouver d'autres solutions pour permettre une cohabitation paisible, et en tout cas utile, entre le véhicule automobile, la famille et le touriste en vélo.

Et petit à petit nous sommes arrivés à désengorger le centre ville. Une approche et des objectifs qui aujourd'hui figurent dans les orientations générales du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et dans le plan local d'urbanisme (PLU) que j'espère, nous validerons d'ici la fin de l'année.

Et quand les premiers échanges sur la relocalisation ont débuté avec la population, nous nous sommes appuyés sur ces premières démarches pratiques, objectives, qui tendaient vers un mieux vivre, pour les inciter à réfléchir sur le devenir de la station.

Alexandre Magnan

Docteur en géographie – Chercheur à l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI / SciencesPo Paris)

Sans m'intéresser particulièrement aux littoraux français, je travaille toutefois actuellement sur les questions de vulnérabilité et d'adaptation à long terme aux changements climatiques.

Comment intégrerez-vous la notion de long terme, voire de très long terme, dans les réorganisations territoriales que vous élaborerez en réponse au problème d'érosion d'aujourd'hui ?

Il me semble ainsi, notamment eu égard à l'élévation du niveau de la mer qui ne pourra qu'entraîner un déplacement des problèmes, qu'elles pourraient s'avérer insuffisantes. Et que les relocalisations proposées aujourd'hui pourraient créer les irréversibilités de demain.

Denis Millet

Directeur général adjoint à l'aménagement durable du territoire de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

Sur un sujet tel que celui qui nous préoccupe aujourd'hui, je pense pour ma part que le projet ne peut être conçu que sur du long terme. C'est un point fondamental. La stratégie ne peut être qu'à long terme. Elle doit nous fournir le cadre dans lequel toutes nos actions s'inscriront.

Sa mise en œuvre pourra prendre 30, 40, 50 ans. Elle prendra le temps qu'il faudra. Elle pourra être préparée, notamment par rapport à la problématique du foncier. Elle pourra être fonction d'opportunités. Nous disposerons probablement dans le futur de nouvelles informations et connaissances qui nous permettront peut-être également d'imaginer des choses différentes.

Mais, quoiqu'il en soit, il est effectivement plus qu'important de s'assurer que les déplacements s'effectuent dans des endroits où nous ne serons pas amenés à réitérer cette relocalisation dans 10, 15 ou 20 ans. Il nous faut vraiment aller vers le long terme.

On fait tous des travaux et on dépense annuellement beaucoup d'argent sur tous nos territoires. Si chaque investissement que l'on fait participe au projet global, il y a de grandes chances que nous réussissions.

Par ailleurs, considérer qu'on aurait des théoriciens d'un côté et des praticiens de l'autre, me semble constituer une grande erreur. Je ne supporte plus cette idée. Il y a un rapport étroit entre théorie et pratique. Que veut dire la théorie sans la pratique et la pratique sans la théorie, en particulier sur des sujets comme les nôtres ? Nous sommes ainsi très demandeurs de la participation de la recherche appliquée à nos propres interventions.

Jean-Michel Jacquet

Modérateur – Architecte-conseil de l'Etat

Vous noterez d'ailleurs que cette table ronde est l'occasion pour les praticiens que nous sommes tous, élus, administratifs, responsables divers et variés, de réfléchir ensemble sur l'anticipation d'aléas et de phénomènes climatiques. Il n'y a pas de savoirs dogmatiques. C'est une pensée commune qui se fabrique au fil des jours et tout le monde est le bienvenu pour y contribuer.

Christine Lair

Déléguée générale l'Association nationale des élus du littoral (ANEL)

Il est vrai que cette notion de relocalisation soulève un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes tant chez les élus, que chez les acteurs économiques et les populations.

Je n'en évoquerai que quelques-unes.

Nous sommes ainsi interpellés par les fédérations d'hôtellerie de plein air qui s'interrogent sur leur devenir. Où seront-ils relocalisés ? Il nous faut absolument les associer à la réflexion.

On pourrait par ailleurs s'interroger sur la stratégie foncière du Conservatoire du littoral. Quelle est sa stratégie sur ces questions ? Le Conservatoire achètera-t-il des terres inondables à terme ? A quel prix ? Autant de questions qui ont été évoquées tout récemment lors d'un atelier du Conservatoire à Montpellier.

Comme évoqué ce matin, on peut s'interroger sur l'évaluation des biens et des propriétés des particuliers. Quelle en sera l'évaluation par les domaines ? Qui les indemniserà ?

Il y a également de nombreuses interrogations quant aux modalités juridiques et financières de sa mise en œuvre.

Je crois qu'il faut dès maintenant poser toutes ces questions. Et je ne peux que féliciter et encourager les pionniers qui vont tenter de nous y apporter des réponses.

Patrick Bazin

Chef du département d'appui à la gestion et à l'évaluation – Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres (CELRL)

Je reviendrai en préalable sur les notions de court et long terme.

Jusqu'à présent, il me semble que nous étions essentiellement dans des logiques de court terme en réaction immédiate aux événements catastrophiques. Mais nous avons toutefois fini par comprendre que cela ne constituait pas la manière la plus adéquate de gérer ces problèmes. Et les réflexions qui s'engagent aujourd'hui me semblent dorénavant porter principalement sur le long terme.

C'est une inversion de logique qui, de mon point de vue, est salutaire.

Se représenter le territoire dans un terme moyen ou long pour pouvoir trouver aujourd'hui les moyens d'y parvenir, préparer aujourd'hui ce que l'on souhaite pour demain, c'est ce qu'on appelle la prospective. Dans le cadre d'une étude sur l'adaptation de la stratégie du conservatoire du littoral aux changements climatiques, dont Madame Lair vient de faire l'écho, nous avons ainsi testé quelques outils prospectifs. Ils peuvent apporter des solutions intéressantes. Ils permettent notamment de dédramatiser par rapport aux enjeux immédiats. Ainsi l'ensemble des gens qui participent, qu'ils soient élus, techniciens, scientifiques, peuvent, dégagés de leurs contraintes quotidiennes, parler de la même chose finalement.

Sur la stratégie du Conservatoire du littoral et, plus largement, sur les questions foncières, je rejoindrai Monsieur Millet sur l'importance d'accorder aux espaces qui doivent être libérés, qui ne seront pas nécessairement tout de suite investis par la mer et qui auront alors un statut un petit peu indifférencié, une espèce de statut nouveau, à la fois terrestre et maritime, un statut foncier clair.

Petite anecdote : la semaine dernière, lors de la réunion du pôle "Littoral" du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a été présentée une étude sur le réaménagement des zones de solidarité, ces espèces de relocalisations forcées suite à Xynthia. On s'est aperçu qu'une de ces zones de solidarité, où des maisons ont été détruites, avait été vendue il y a un certain nombre d'années à la commune par la SNCF avec une clause de non constructibilité inscrite dans l'acte. 10, 20 ans après, des maisons ont été construites avec l'autorisation de la commune et de l'Etat puis dévastées par la tempête. Ce qui signifie que s'il n'y a pas de dispositif extrêmement durable de maîtrise du foncier, les projets d'aménagement se dissoudront dans le temps et seront inefficaces.

Je ne plaide pas pour ma paroisse mais il est vrai que le conservatoire a été conçu pour cela. A partir du moment où l'on a décidé qu'un site doit avoir une vocation naturelle et servir à la fonction environnementale et sociale du littoral, le conservatoire peut être un porteur de foncier durable avec des objectifs clairs sur lesquels l'ensemble des partenaires se rejoignent. Mais d'autres intervenants peuvent l'être également.

Nicolas Dayot

Président de l'Union bretonne de l'hôtellerie de plein air (UBHPA) et représentant la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air

Je souhaitais apporter le témoignage d'un acteur du monde économique dans un contexte qui, comme vous pouvez l'imaginer, n'est pas facile en cette période de crise.

Comme nous l'avons vu tout au long de la matinée et de l'après-midi, les campings constituent, pour certains sites, un enjeu majeur.

Je voudrais ainsi exprimer, d'une part, une source de satisfaction, et d'autre part, une inquiétude.

Une source de satisfaction parce que nous sommes heureux d'avoir été invités aujourd'hui à participer à vos travaux. Cela témoigne d'une possible coopération entre l'Etat, les collectivités locales mais également les professionnels. L'importance du monde économique, à la source même de la vie de notre pays, ne doit pas être oubliée.

Les échanges de ce jour nous ont également rassurés en terme d'épure temporelle. Car, contrairement à l'inquiétude première des professionnels, c'est une évolution à moyen ou long terme qui a été évoquée. Sur un sujet comme celui-là, il est en effet nécessaire de se donner du temps. A court terme, ce serait la ruine d'une grande partie des établissements et la ruine d'une partie du tissu touristique et économique littoral. Ce n'est donc pas la solution.

Nous avons néanmoins quelques inquiétudes.

Je rappellerai tout d'abord quelques chiffres. La France est le premier pays touristique au monde et l'hôtellerie de plein air premier mode d'hébergement touristique. La place des campings est ainsi absolument centrale.

En terme de fréquentation, s'il est vrai que l'intérieur du territoire dispose d'un certain nombre d'établissements, 80 % de nos nuitées sont aujourd'hui réalisées sur la bordure littorale.

En terme économique, un mobile-home en Bretagne, c'est à peu près 4 000 € de chiffre d'affaires. En Languedoc-Roussillon, c'est 15 000 €, soit près de quatre fois plus. Dans cette région, vous avez des campings qui ont 1 400 places avec 900 mobile-homes : je vous laisse faire le calcul.

Ces établissements - ceux qui génèrent le plus grand nombre de nuitées, ceux qui réalisent les gros chiffres d'affaires, structurent l'économie locale.

Ils sont également, le plus souvent, situés en zones à risques.

Sur le papier, on pourrait effectivement envisager le déplacement de ces établissements. On ne peut d'ailleurs qu'espérer que cela pourra se faire eu égard à la question d'irréversibilité que nous ne contestons pas. La fédération nationale de l'hôtellerie de plein air a toujours été très à cheval sur la question des risques. C'est la raison pour laquelle nous venons d'ailleurs d'élaborer tout récemment un guide sur la sécurité des terrains de camping avec le ministère de l'intérieur.

La relocalisation avait ainsi été envisagée dans un certain nombre de régions de France. Je pense notamment à la dune du Pilat.

Néanmoins, d'un point de vue pratique, il nous semble que les obstacles à surmonter s'avèrent colossaux.

Il y a bien évidemment la question du foncier de remplacement : qui paiera ?

En terme de foncier, un camping se chiffre en millions d'euros. Si on y ajoute les déplacements des mobile-homes, le déplacement des réseaux, la reconstruction des bâtiments, ce sont également quelques millions d'euros supplémentaires par établissement.

Il y a la question de la dépréciation éventuelle du fond de commerce sur laquelle pèse, comme vous l'évoquiez tout à l'heure, de grandes incertitudes. Prenons par exemple un gros camping à Vias-plage, ou à Sérignan, qui réalise aujourd'hui 10 millions d'euros de chiffre d'affaires. Si on le déplace à 4 km de la mer, et même si les touristes sont convaincus de l'opportunité de ce déplacement, je ne suis pas certain qu'il réalisera autant de chiffres d'affaires. S'il tombe à 2 millions d'euros, c'est une catastrophe pour l'exploitant mais également pour l'économie touristique locale et nationale.

Et il y a bien évidemment la question de la loi "Littoral".

Soit on relocalise en continuité de l'urbanisation existante et le terrain coûte alors une fortune. Reste la question du financement. Soit on relocalise en discontinuité de l'urbanisation existante et c'est interdit par la loi.

Cela supposerait alors de se replier sur une commune non littorale. Or on sait pertinemment que, pour le client, la proximité de la mer est absolument centrale. Quel serait alors l'impact pour la fréquentation touristique et l'attractivité touristique de la France si on relocalisait tous ces établissements emblématiques sur des communes non littorales, même si dans certains cas il faudra l'envisager ?

Les défis sont donc énormes.

Nous sommes un secteur d'activités particulier, entre urbanisme et zones naturelles. Un secteur d'activités au profil très particulier par rapport aux autres modes d'hébergement touristique, et notamment l'immobilier pur. Je crois ainsi qu'il serait pertinent de nous associer activement dans le cadre de ce projet. Si je suis là aujourd'hui, c'est que c'est déjà le cas. Je vous en remercie.

Jean-Michel Jacquet

Modérateur – Architecte-conseil de l'Etat

Je vous remercie pour votre intervention.

Vous avez évoqué la dune du Pilat. Des représentants du GIP Littoral Aquitain sont présents aujourd'hui. Peut-être pourront-ils vous apporter quelques éléments de réponse.

Stéphane Ducros

Commune de La Teste-de-Buch

La commune de La teste dispose effectivement de campings situés en bordure de la dune du Pilat.

La dune du Pilat est un phénomène naturel exceptionnel sur notre littoral qui attire beaucoup de monde: 1 500 000 visiteurs par an dont bénéficient bien évidemment les campings situés en son pied.

Or la dune du Pilat avance inéluctablement de 5 à 6 mètres par an. Les campings devront donc se déplacer dans les prochaines années, faute de quoi, ils seront "mangés" par la dune.

Et c'est bien évidemment un sujet qui préoccupe profondément la commune eu égard à leur importance économique. Ils accueillent aujourd'hui entre 200 et 300 000 nuitées par an et plus de 85 % de la taxe de séjour est générée par l'activité de ces cinq campings.

Des travaux ont ainsi déjà été entrepris à la fois dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme (PLU) et de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) dont nous espérons, si tout va bien, qu'il soit approuvé avant l'été.

Il s'avère toutefois extrêmement compliqué aujourd'hui de définir où pourront être déplacés ces campings.

92 % de notre territoire, d'une superficie de 26 000 ha, fait ainsi l'objet de dispositifs de protections naturelles. Une situation que la ville subit favorablement bien évidemment mais qu'elle subit malgré tout.

Dans le cadre du SCOT, nous avons toutefois réussi à déterminer territorialement quelques secteurs sur lesquels nous pourrions envisager une relocalisation de ces campings dans les prochaines années. Mais aucun de ces sites potentiels n'est lui-même vierge d'enjeux et de contraintes réglementaires et administratives.

Nous allons donc bien évidemment poursuivre la réflexion sur ces quelques sites pré-identifiés mais les solutions ne sont pas évidentes a priori. Et les travaux que nous conduirons dans le cadre de l'appel à projet pendant ces deux prochaines années, devraient nous permettre d'explorer de façon plus large, spatialement et économiquement, les opportunités de relocalisation.

Nicolas de Maistre*Sous-préfet de Béziers*

Je souhaitais préciser que, sur Vias, la fédération de l'hôtellerie de plein air est, vous le savez bien, totalement associée aux réflexions.

Et je suis, pour ma part, nettement moins pessimiste. Certes, les sujets sont énormes mais l'existence d'un modèle économique devrait permettre de trouver des solutions. Ainsi sur Vias, la réhabilitation du cordon dunaire ne pourra que restaurer l'image et la valeur des campings, même en cas de pertes d'emplacements. Il existe donc des possibilités d'équilibrer le modèle économique.

Ce n'est pas le cas pour les particuliers pour lesquels il n'y aura pas d'autre alternative que de trouver des fonds ou des solutions plus complexes.

Je suis donc pour ma part plus optimiste que la fédération de l'hôtellerie de plein air pour son avenir sur site.

Table ronde-débat n°3

*Pour un projet partagé :
associer l'ensemble des acteurs socio-économiques*

- **Gaëlle Schauner** Directrice générale des services du syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, représentant **Jean-Claude Buisine**, député-maire et président du syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (*excusé*)
- **Fabrice Petit** Adjoint au maire de La Teste-de-Buch
- **Magali Pontier** Ingénieur territorial au service Eau Littoral Propreté à la mairie de Hyères les Palmiers
- **David Nebor** Élu à la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre, adjoint en charge de l'urbanisme de la ville de Petit-Bourg
- **Sophie Drai** Responsable du service Environnement à la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée
- **Nicolas de Maistre** Sous-préfet de Béziers

modérateur : **Jean-Michel Jacquet**, Architecte-conseil de l'État

Ault : la falaise vive

Gaëlle Schauner

Directrice générale des services du syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

A Ault, la concertation s'inscrit dans différentes échelles.

Comme je l'ai mentionné ce matin, elle a démarré dès 2005 dans le cadre d'une démarche de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) qui a permis d'engager un premier dialogue avec les acteurs socio-économiques du territoire et les habitants.

Elle s'est poursuivie avec la démarche d'opération grand site (OGS) de la Baie de Somme. Une démarche inscrite dans un processus de co-construction du territoire avec les habitants et les acteurs économiques et intégrant, de manière particulière, la notion de paysage, en l'occurrence, pour Ault, la falaise et ses enjeux. Une réflexion qui se poursuit aujourd'hui dans le cadre d'un projet de parc naturel régional.

Tous ces dispositifs s'inscrivent en complémentarité du projet que nous conduisons actuellement au niveau de la commune d'Ault dans le prolongement de l'étude stratégique initiée en 2010.



Etude stratégique : réunion de concertation du 31 mai 2011

Pour élargir notre vision et être plus pertinent dans notre approche, nous nous sommes également engagés dans une démarche de programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) sur environ 80 km de littoral, depuis l'estuaire de la Bresle au sud jusqu'à l'estuaire de l'Authie au nord. Cette démarche devrait nous permettre de mieux comprendre comment Ault s'inscrit dans son environnement global et ainsi d'améliorer les solutions que nous pourrions apporter.

Nous avons donc différentes échelles de concertation, qui se complètent et qui viendront notamment appuyer cette année sur la relance du plan de prévention des risques. Celui-ci nous permettra, au regard des connaissances nouvelles dont nous disposons aujourd'hui, de préciser et d'affiner le risque réel. Il devrait ainsi confirmer l'évolution moyenne annuelle du recul de la falaise : on passerait d'une valeur estimée par le passé à 30 cm / an à 80 cm / an.

Mais le phénomène reste toutefois difficile à appréhender pour les acteurs du territoire. Il peut en effet ne rien se passer pendant des années et, tout d'un coup, suite à un événement majeur, on peut perdre 3 à 4 mètres de falaise en une nuit ou une journée.

C'est l'une de nos difficultés : comment faire prendre conscience de ces possibles événements dans le cadre d'un projet conduit, je le précise bien, sur le moyen et le long terme alors que le risque n'est pas considéré comme forcément immédiat et n'est pas visible, en tout cas, pas de manière permanente ?

Nous comptons ainsi, pour accompagner et faire prendre conscience de ce risque, mettre en place, une fois par trimestre, une cellule avec la population et les acteurs économiques. Nous développerons en parallèle des supports graphiques permanents et nous nous appuierons également sur un réseau de personnes relais mobilisables toute l'année pour expliquer les événements et les phénomènes, informer sur les dispositifs d'accompagnement susceptibles d'être mis en place dans le cadre du plan de prévention des risques, et notamment, la définition d'un périmètre "Fonds Barrière".

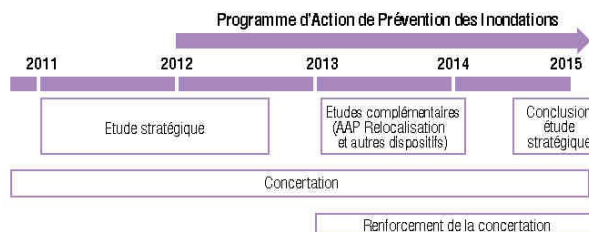
Par ailleurs, l'une des difficultés à laquelle nous sommes confrontés en terme de concertation, réside dans l'articulation entre définition d'un projet de moyen et long terme et nécessité de maintenir un projet de territoire pour le temps présent. Les gens nous le disent très bien : on voit bien où vous voulez aller pour le moyen et long terme mais aujourd'hui qu'est-ce qu'on fait ?

Finalement, la question des moyen et long termes, même si elle n'est pas sans difficultés, est peut-être plus simple à se poser et à appréhender.

Dans le PAPI, nous nous interrogeons ainsi sur la gestion des territoires à risques sur les moyen et long termes. Nous réfléchissons au statut des fonciers, à des modes d'occupation et d'investissement par une activité économique ou une habitation déconnectés de la propriété propre, à des modes de construction et d'occupation du territoire moins lourds et plus évolutifs que ce que nous connaissons aujourd'hui...

Mais nous ne travaillons pas sur le court terme.

Or, dans le cadre de la concertation, c'est une question essentielle à laquelle il nous faudra également apporter des réponses.



Littoral aquitain Sites-ateliers de Lacanau, La Teste-de-Buch et Labenne

Fabrice Petit

Adjoint au maire de La Teste-de-Buch

En préalable, permettez-moi de revenir quelques instants sur notre commune afin que vous puissiez mieux appréhender l'importance de notre projet de relocalisation mais aussi les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

La commune de La Teste-de-Buch dispose aujourd'hui d'un territoire de plus de 26 000 hectares, dont plus de 13 000 hectares de forêt. Cette forêt est classée en site Natura 2000 sur plus de 5 300 ha. Elle est également en grande partie située en site classé ou inscrit.

La commune dispose d'importantes richesses naturelles qui attirent de nombreux visiteurs. En saison estivale, la commune voit sa population multipliée par trois ou quatre : l'île aux oiseaux, la réserve naturelle du Banc d'Arguin, et bien évidemment la dune du Pilat, "monument" qui attire plus d'un million de visiteurs par an.

On évoquait tout à l'heure ces cinq campings situés à son pied. Ils constituent notre principale offre d'hébergement touristique de la commune. Ils représentent entre 250 à 300 000 nuitées, près de 85 % de la taxe de séjour de notre commune sans compter, bien sûr, les emplois saisonniers induits et les retombées économiques indirectes sur la commune et le bassin d'Arcachon.

Comme Monsieur Ducros l'a précisé, nous avons déjà anticipé la disparition future, pour cause d'avancée dunaire, de ces campings. Nous avons ainsi tenté, dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLU) et du schéma de cohérence territoriale (SCOT), de trouver des sites appropriés pour leur relocalisation.

Les réflexions menées dans ce cadre se sont toutefois révélées insuffisantes pour s'assurer et garantir la pertinence des choix envisagés. C'est pourquoi nous avons souhaité nous engager avec le GIP dans cet appel à projets pour poursuivre la réflexion.

Dans ce cadre, notre politique d'association du public, des habitants et acteurs économiques, s'articulera autour de deux démarches complémentaires.

Une première démarche d'information à l'intention de l'ensemble de la population et au travers, notamment, de l'organisation de forum grand public. Un premier forum s'est ainsi tenu à Lacanau le 2 décembre dernier et, sur La Teste, nous envisageons sa tenue très prochainement.

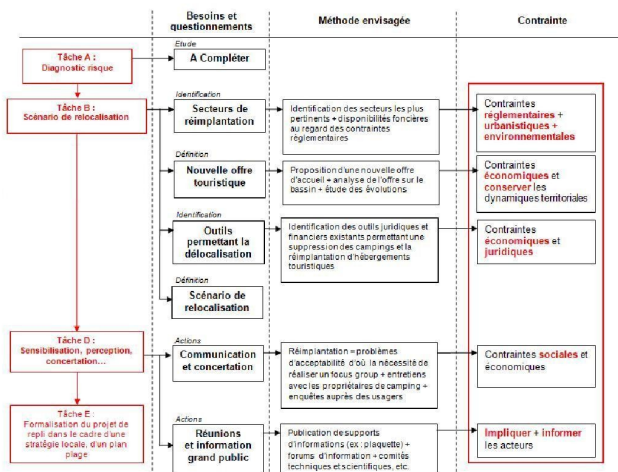


Lacanau : réunion de concertation du 2 décembre 2012

Une seconde démarche de participation avec les partenaires, associations et acteurs socio-économiques (opérateurs touristiques, gestionnaires de campings, d'hôtels...) les plus concernés.

Elle passe par la création d'un comité de concertation qui sera mis à contribution pour construire le projet dans le cadre d'une démarche de prospective territoriale : une démarche qui permet d'apaiser le débat et de prendre du recul par rapport aux problématiques et intérêts particuliers.

Et nous faisons le pari d'une participation active de l'ensemble de ses membres pour réussir à construire un projet réellement partagé et en adéquation entre l'offre et la demande touristique et ses évolutions sur les 10 à 15 années à venir.



Principe d'études du projet de relocalisation de La Teste-de-Buch

Hyères les Palmiers : la plaine côtière du Ceinturon

Magali Pontier

Ingénier territorial au service Eau Littoral Propreté à la mairie de Hyères les Palmiers

Monsieur BRUNO vous a exposé tout à l'heure l'ensemble des démarches publiques et projets de territoire intéressant la plaine côtière du Ceinturon : opération grand site (OGS), volet littoral du schéma de cohérence territoriale (SCOT), charte d'adhésion du parc national...

Il est dès lors des plus évidents que l'ambition de la ville de vouloir réaménager le littoral et le rétro-littoral ne pourra se faire de manière unilatérale.

Et l'intitulé même du "schéma d'aménagement concerté" dans lequel la commune s'engage aujourd'hui traduit bien l'importance que nous accordons à réunir l'ensemble des acteurs autour de la table.

Dès le départ, notre ambition a été de ne pas répondre tout seul à l'appel à projets. Le dossier de candidature présenté au ministère a ainsi été construit avec l'aide de nombreux acteurs du territoire. Les différentes collectivités locales (la communauté d'agglomération, le département, la région), les différents syndicats (le syndicat du SCOT, le syndicat des ports), la chambre de commerce gestionnaire de l'aéroport et les services de l'Etat nous ont apporté leur contribution sur ce dossier.

Nous avons tenu un premier comité de pilotage où chacun a pu exprimer sa vision des enjeux et son ambition pour l'avenir de ce territoire.

Maintenant, il nous faut mettre en place une véritable gouvernance pour les deux ans à venir avec la double ambition, d'une part, de réunir l'ensemble des acteurs et, d'autre part, de définir des structures les plus opérationnelles possibles. Nous savons tous qu'être très nombreux autour d'une table ne permet pas toujours des échanges et travaux constructifs.

Nous envisageons ainsi la mise en place de différents groupes de travail et comités qui nous permettront tout à la fois d'avoir l'adhésion de tous les acteurs et de conserver une certaine réactivité et productivité.

Le premier groupe de travail devrait être composé en principe de quatre acteurs : la commune, le département en tant que gestionnaire de la route et les services de l'Etat (direction départementale des territoires et de la mer / DDTM et direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement / DREAL). Il constituera le groupe central d'organisation du travail.

Il sera assisté par un comité de suivi réunissant ces quatre mêmes structures et qui aura pour objectif d'arbitrer entre les différentes propositions du groupe de travail avant qu'elles ne soient soumises au comité de pilotage.

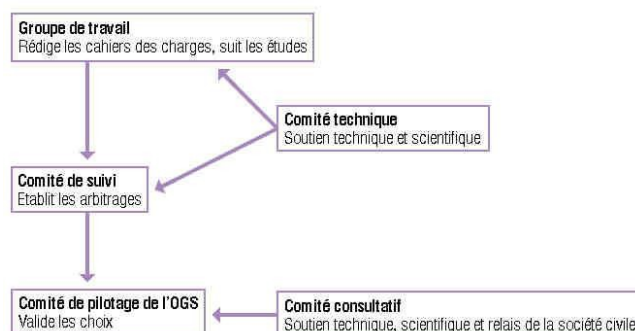
Ce comité de pilotage se doit par contre d'être élargi à d'autres acteurs, comme le ministère, la préfecture, le parc national, le SCOT...

Pour ne pas multiplier les instances et assurer une continuité de l'ensemble des réflexions menées sur ce territoire, ce comité de pilotage s'intégrera aux instances de pilotage de l'opération grand site actuellement en cours.

Nous avons par ailleurs souhaité que ces groupes de travail et comités soient assistés d'un comité technique et d'un comité consultatif.

Le comité technique a vocation à rassembler les experts du domaine. Ainsi, en réponse à une question soulevée lors de la précédente table ronde, un représentant du syndicat de l'hôtellerie de plein air devrait être associé à cette instance. Sur Hyères, derrière la route, des campings sont également susceptibles d'être submergés.

Nous espérons réunir dans ce comité des experts et personnes susceptibles de nous apporter des réponses aux très nombreuses questions soulevées tout au long de cette journée. Il apportera ainsi un soutien technique et scientifique aux travaux du groupe de travail et du comité de suivi.



Le comité de pilotage sera, quant à lui, assisté par un comité consultatif, relais de la société civile. Il réunira des représentants de la population, notamment de différents comités locaux de quartier. Nous espérons par ce moyen obtenir un retour de la population – un retour du "terrain", sur les différents travaux qui vont être menés.

Il n'en reste pas moins qu'une grande partie de la population, le grand public, ne pourra être associée à ces différents comités.

A son intention, nous avons donc prévu d'intégrer des éléments d'information sur ces problématiques d'érosion, de submersion et relocalisation et sur l'avancée de la réflexion, dans tous les supports de communication de l'opération grand site (OGS) : site Internet, expositions, réunions publiques, relations presse. Et, au travers des cahiers de doléance qui accompagneront les expositions, elle pourra exprimer les craintes et inquiétudes que pourrait susciter ce chantier.

Petit-Bourg : secteurs de Bovis et de Pointe-à-Bacchus

David Nebor

*Élu à la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre
Adjoint en charge de l'urbanisme de la ville de Petit-Bourg*

Dans le cadre de notre projet, la concertation publique avec la population constituera l'un des piliers essentiels du dispositif de gouvernance au même titre que le portage politique et technique.

Dans notre cas, sur les deux secteurs concernés, la population a déjà été fortement informée des risques auxquels elle est exposée lors de la réalisation des premières études de l'Agence des 50 pas en 2003. A cette époque, des enquêtes de terrain et des réunions publiques avaient permis de premiers échanges sur la prégnance du risque et la nécessité d'être évacué.

Nous avons alors pu constater que si une partie de la population s'avérait bien consciente des risques qu'elle encourt et de la nécessité d'être relogée, elle restait en attente de solutions apportées par la collectivité. Une autre partie de la population, présente en général depuis de longues années sur le site, ne considérait pas, à l'inverse, que le risque soit réel et souhaitait rester dans leur maison en accédant à la propriété.



Construction en bordure de falaise

L'enjeu de notre étude est ainsi de proposer des solutions de relogement / relocalisation, qui correspondent au mieux aux attentes de l'ensemble de la population et qui permettent surtout d'obtenir l'adhésion de tout un chacun.

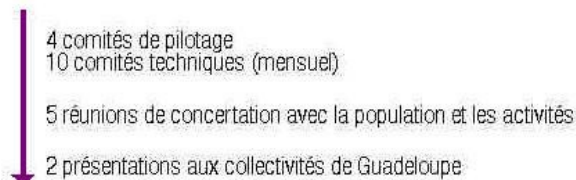
Lors de phase de diagnostic, des rencontres de terrain avec la population seront organisées afin de définir quels sont leurs besoins et de mettre à jour les données existantes. Elle sera ensuite étroitement associée lors de la phase d'élaboration des scénarii de relocalisation, notamment au regard des enjeux de cadre de vie et des modes d'"habiter" spécifiques de ces populations.

Par ailleurs une information générale sur le projet sera également effectuée auprès de l'ensemble de la population de Petit-Bourg et de la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT), par le biais des moyens de communication habituels, tels les sites Internet, les bulletins mensuels et journaux semestriels.

S'agissant des modalités de gouvernance, la CANBT, en tant que maître d'ouvrage, assurera le pilotage et le suivi des opérations. Elle bénéficiera de l'appui technique de la direction générale de l'aménagement de la commune de Petit-Bourg, ainsi que de l'Agence des 50 pas géométriques.

Le comité de pilotage associera l'ensemble des communes de la CANBT, ainsi que des représentants du conseil régional, du conseil général, de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), et plus spécifiquement du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ou encore du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE). Il sera l'occasion de discuter des grandes orientations prises par l'étude, et de communiquer plus largement sur celles-ci.

Le comité technique réunira les services de la CANBT, de la ville de Petit-Bourg, de l'Agence des 50 pas géométriques, ainsi que les services de la DEAL concernés par le sujet. Il permettra d'assurer une cohérence entre cette étude et les autres projets portés sur le même territoire.



Et si, dans un premier temps, le projet, en tant que cas, vise à trouver des solutions de relocalisation pour les constructions implantées en zone à risque sur la commune de Petit-Bourg, plus largement, notre volonté est de pouvoir faire profiter de cette expérience les autres collectivités concernées par ces problématiques.

Des séminaires associant l'ensemble des élus et techniciens de la CANBT et des communes guadeloupéennes seront ainsi organisés pour faire connaître et échanger sur les solutions apportées lors de cette démarche. Le sujet devrait être également inscrit au programme de rencontres territoriales du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) de novembre 2013.

Le véritable enjeu est ainsi pour nous de lancer une dynamique de résolution de la problématique des constructions en zone à risque fort, à l'échelle de la CANBT, de la Guadeloupe, voire des Antilles.

Vias : la côte Ouest

Sophie Draï

Responsable du service Environnement à la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

Comme vous avez pu le constater tout au long de la journée, la situation sur la côte Ouest de Vias s'avère très complexe et multi-acteurs.

Elle est l'héritage d'une longue histoire d'actions, ou d'inactions, publiques et privées, imbriquées depuis plus de 50 ans et qui ont conduit aujourd'hui à une situation de tension entre de multiples acteurs aux intérêts divergents et aux logiques spatiales et temporelles différentes.

Face à cela, il nous est apparu que la réduction du risque et la définition d'autres voies de développement durable ne pouvait être que le fruit d'une co-action complexe. Les acteurs doivent être impliqués dans la conception des actions qui les concernent, dans leurs objectifs comme dans leur mise en œuvre. Ils doivent co-agir en vue d'un dessein commun.

Et c'est ce dessein commun que nous tentons de définir au travers d'une approche particulière qualifiée de patrimoniale.

Nous avons ainsi missionné, dès l'été 2012, une équipe d'AgroParisTech en tant que "tiers facilitateur" pour la réalisation d'un audit patrimonial et la "recherche des conditions et des moyens d'une adaptation de la qualité du littoral de la côte Ouest de Vias à l'évolution des risques naturels".

60 personnes représentatives de la diversité des acteurs : collectivités, services de l'Etat, associations syndicales libres, campings, résidents, acteurs économiques et socio-politiques, ont ainsi été auditionnées selon une même grille stratégique, dite grille I.D.P.A. (Identification – Diagnostic – Prospective – Action) qui tend à considérer chaque acteur comme un expert.

Les conclusions de l'audit ont été rendues le 15 janvier 2013 et ont reçu la validation de toutes les personnes rencontrées.

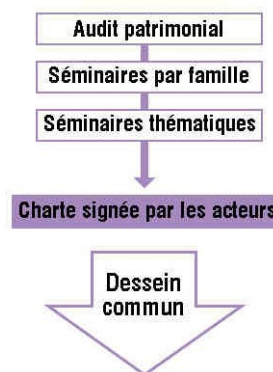
Ces différents acteurs vont ensuite être regroupés dans des familles aux intérêts communs. Cinq familles ont ainsi été identifiées : Etat/Collectivités, campings, résidents, vie du territoire, gestion du vivant. Elles se réuniront chacune en séminaire en mars et avril.

De ces séminaires, par famille, ressortiront des thématiques qui feront l'objet de séminaires particuliers.

Ces séminaires thématiques, qui se dérouleront en mai et juin, reposeront sur l'expertise croisée des membres des séminaires par famille et de personnalités qualifiées expertes ou responsables politiques et administratifs concernés par le thème.

Ce processus débouchera sur une charte patrimoniale de la qualité organisée autour des deux points suivants :

- quelle vision commune de la situation et de l'action engagée ?
- quelle vision commune de l'action à conduire ?



Ce n'est qu'à ce stade que seront établies les règles applicables pour prendre les décisions au cours du processus de coproduction du projet et que seront définies les instances de consultation et de décisions dont nous ne connaissons donc aujourd'hui ni le nombre, ni la composition, ni le planning.

En d'autres termes, nous élaborons actuellement nos futures modalités de gouvernance.

Il est vrai que cette démarche peut s'avérer quelque peu déstabilisatrice. Elle nous éloigne du mode de fonctionnement habituel et classique "comité de pilotage / comité technique". Mais elle nous apparaissait comme une opportunité des plus intéressantes pour tenter de lever les freins que nous avons connus jusqu'à ce jour.

Table ronde-débat n°3 Echanges et débats



Nicolas de Maistre *Sous-préfet de Béziers*

Je commencerai peut-être, en introduction, par préciser les raisons qui ont conduit le ministère de l'Intérieur à se mobiliser sur un dossier tel que celui de Vias.

C'est tout d'abord un dossier d'une telle complexité – j'ai, en cela, été très intéressé par les présentations ultra-marines qui finalement s'avèrent très proches de ce que nous pouvons vivre sur le territoire de Vias – que finalement on a tendance à ne rien faire. Pour être très clair : les affrontements sur ce territoire sont tels, les logiques sont tellement opposées, les problèmes sociaux-économiques sont tellement importants, qu'il est difficile de faire collaborer les acteurs. Et il est très vite apparu qu'il fallait un lieu "neutre" pour réussir à mettre autour de la table des acteurs qui spontanément avaient un peu de mal à travailler ensemble.

Le deuxième élément est que l'État a une légitimité sur ce type de dossier au travers de deux axes principaux : l'urbanisme et la sécurité.

Sur l'urbanisme, il ne faut pas revenir à des guerres anciennes. Le droit du sol a été intégralement transféré aux collectivités locales dans le cadre de la décentralisation. La responsabilité est collective et partagée. Mais par contre, sur le domaine public maritime, l'État reste un acteur central. Donc, sur ce point, l'État est tout à la fois acteur et en même temps en retrait.

Sur le deuxième point – la sécurité-, c'est un élément sur lequel nous ne transigerons jamais et sur lequel nous serons toujours présents. Sur Vias, ce fut tout d'abord au travers de la sécurité incendie puis, peu à peu, au travers des questions de submersion marine et d'érosion. L'État est sur ce point parfaitement légitime à intervenir.

Ensuite, et je crois que tout le monde en est clairement conscient, c'est qu'il ne peut y avoir de progrès sur ce type de dossier s'il n'y a pas de consensus. Et pour créer ce consensus, nous avons besoin de mobiliser une expertise État qui ne puisse être qualifiée de partisane et qui puisse être confrontée à d'autres expertises. Il nous faut également garantir la transparence. Les enjeux sont si importants qu'il faut que les gens aient au moins la conviction que ce qui leur est exposé n'est pas subordonné à des partis pris.

Dans le cas de Vias, et au-delà d'un comité de pilotage qui a une vocation à rassembler autour de la table l'ensemble des acteurs décisionnels (conseil régional, conseil général, communauté d'agglomération, communes, État), nous nous appuyons également sur un "monsieur ou madame Loyal", un chargé de mission qui participe à l'ensemble des réunions techniques, qui écoute sans parti pris et qui remonte les difficultés rencontrées. C'est à dire un simple témoin qui n'est là que pour s'assurer que la mécanique est la plus fluide possible.

Par ailleurs, je partage totalement la vision de Monsieur Millet sur le fait qu'il ne peut pas y avoir de séparations entre les praticiens et la théorie. Ne séparons pas la théorie et la pratique.

Dans le cas de Vias, la volonté a été simple. Elle a été d'abord d'agir. Parce que si l'on veut restaurer la confiance sur des territoires comme celui-là, il faut d'abord que l'on ait des projets, même petits. Il faut que l'on agisse pour que les gens aient l'impression que les choses bougent.

C'est ce que nous sommes en train de faire. Nous devrions ainsi valider tout prochainement la première phase de reconstitution d'une partie du cordon dunaire.

Mais pour la deuxième phase, la relocalisation, inscrite dans une perspective de plus long terme, nous aurons besoin d'aide. Il nous faudra nouer des relations avec la centrale pour faire bouger les textes et les pratiques sur de nombreux sujets.

Je me suis ainsi ce matin interrogé sur la valeur d'un bien qui finit par "atterrir" sur le domaine public maritime : zéro ? la moitié du coût marchand ? La totalité du coût marchand ?

On pourrait également s'interroger sur la mobilisation du "Fonds Barnier", sur le type de retrait, sur les opérateurs fonciers, sur le devenir et le statut foncier des terrains libérés, sur la gestion du risque, sur les financements.

J'aurai d'ailleurs sur ce point une question plus particulière. A partir de cette année, la gestion des fonds européens sera transférée aux conseils généraux. Et je ne sais pas où en sont les discussions avec la Commission européenne sur la possible mobilisation de ces fonds sur des dossiers de ce type. Cette question fait-elle partie des négociations actuelles ?

Cette question des financements me semble par ailleurs intéresser plus particulièrement les particuliers que les modèles économiques. Ainsi, dans les échanges que nous avons avec la fédération d'hôtellerie de plein air, notre message est clair : "Vous nous cédez du terrain à titre gracieux. La plage sera alors plus belle et le prix de la location sera supérieur. Faites vos calculs". Alors après, nous aurons toujours ceux pour lesquels c'est bon et ceux pour lesquels c'est moins bon, mais tout au moins peut-on discuter.

Pour conclure, je souhaiterais – et c'est pour ma part une philosophie générale, que, quel que soient les discussions thématiques élevées au niveau national, on laisse une vraie liberté de manœuvre aux échelons locaux. J'ai toujours une crainte lorsque l'on élève au niveau national un certain nombre de sujets, c'est qu'ils deviennent des questions de principe. Et alors, le temps que l'on tranche les affrontements de logiques, on aura le temps de voir l'érosion gagner.

Jean-Michel Jacquet

Modérateur – Architecte-conseil de l'Etat

Informar, concerter, participer, coproduire, sont à mon sens les quatre étapes de la participation des milieux sociaux-économiques. A votre expérience de représentant de l'Etat, et aussi d'acteur, quel regard avez-vous sur ces différentes étapes ? Peut-on facilement passer de l'une à l'autre ? A votre sens, y-a-t-il des empêchements pour atteindre l'étape ultime qui est la co-production ?

Nicolas de Maistre

Sous-préfet de Béziers

Personnellement, j'aime bien les grands mélanges. J'ai toujours la crainte qu'en cas de trop grande segmentation, on ne retourne vers des questions de principes et des logiques d'affrontements entre les uns et les autres.

Finalement, je m'aperçois que, sur des dossiers aussi complexes où les logiques des acteurs sont aussi antinomiques, la seule solution, paradoxalement, c'est parfois de tout mélanger pour essayer de progresser sur tel ou tel point.

Je suis assez partisan de faire du pointillisme comme en peinture : un point de couleur à un endroit, un point de couleur à un autre endroit et à la fin on s'aperçoit que l'on a un tableau. Il convient juste d'avoir pensé le tableau quelque temps auparavant en amont. Ensuite, on profite de chaque opportunité qui est offerte, quelque soit le domaine, pour progresser. Je ne suis pas certain que, compte tenu de la complexité, on puisse enchaîner les phases de manière logique et claire les unes après les autres.

Il faut laisser toute la latitude nécessaire en fonction des contextes et des cas d'espèces.

Thierry Lemaire

Conseil régional de Picardie

Je souhaitais revenir sur un petit point de méthode évoqué par Monsieur De Maistre : le chargé de mission qualifié de "monsieur ou madame Loyal".

Le principe est intéressant mais un chargé de mission ne peut pas être hors sol, si je puis dire. Et si j'ai bien compris, l'État est considéré comme un acteur. Donc, quelque part, considéré par les autres, par les gens qui sont en face, comme partisan. Dans quelle structure le situez-vous alors ? D'où vient-il ?

Nicolas de Maistre

Sous-préfet de Béziers

Sur Béziers, je travaille beaucoup avec l'ex-subdivision de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) dorénavant appelée le service d'aménagement territorial ouest (SATO). Et nous nous sommes très vite posé la question de trouver quelqu'un aux compétences plurielles pour pouvoir assurer ce suivi et participer, au-delà des comités de pilotage, à l'ensemble des réunions techniques.

Et grâce au concours de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), j'ai pu mobiliser une personne du centre d'études techniques de l'équipement (CETE) Méditerranée pour assurer, en lien avec la DDTM et la sous-préfecture, un suivi politique et technique du dossier.

Sur ce type de dossier, c'est souvent sur de petits détails que finalement les choses se crispent. Dans les comités de pilotage, la parole n'est pas totalement libre. Il y a beaucoup d'arrière-pensées. Or, plus on connaît les arrière-pensées des uns et des autres, plus il est facile, en fait, d'essayer de faire avancer le dossier.

Patrick Bazin

Chef du département d'appui à la gestion et à l'évaluation – Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres (CELRL)

Une remarque un peu générale.

On a dit aujourd'hui que la mobilité du trait de côte était un fait, qu'il fallait s'y adapter et que cela aura des conséquences extrêmement importantes et nombreuses.

Et il me semble, comme le soulignait également Monsieur le sous-préfet, que la mobilité du trait de côte devrait entraîner une mobilité des règles qui nous régissent.

D'un point de vue global, que ce soit sur la propriété, que ce soit sur l'environnement, que ce soit sur l'urbanisme, tout notre corpus juridique est basé sur la rigidité, sur le zonage et la possibilité ou non de faire à un endroit.

Les environnementalistes, dont je fais partie, ont quand même bataillé pendant des dizaines d'années pour grappiller quelques protections qu'il n'est bien évidemment pas question de lâcher. Dès que l'on remet en question une protection, c'est la défense de l'environnement en général qui est menacée. On a donc des effets de cliquet dans les têtes, dans les faits et dans les règles qui font qu'imaginer la mobilité de nos espaces littoraux est extrêmement difficile.

Quand on parle de droit d'expérimentation, je pense qu'il nous faut vraiment se pencher sur ces questions : on ne trouvera pas de solution sur ces sujets là sans, effectivement, décroiser quelque peu et essayer d'innover vraiment sur les mécanismes.

Et dans la liste des sujets évoqués par Monsieur le sous-préfet, je rajouterai un point qui me semble important et qui a été d'ailleurs évoqué à la journée du pôle "Littoral" du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) la semaine dernière, c'est le système assurantiel. Parce qu'en terme d'économie et en terme de responsabilité à la fois individuelle et de l'Etat, notre système assurantiel ne semble pas des plus vertueux. C'est une des questions sur lesquelles il nous faudrait pouvoir avancer.

Marcel Le Moal

Premier adjoint au maire de Cancale

Je représente tous les maires de Cancale jusqu'à Pontorson et je suis aujourd'hui à l'écoute.

Notre territoire est en grande partie situé sous le niveau de la mer et donc susceptible d'être submergé. De -2 mètres sous le niveau de la mer en pied de digue, on peut atteindre jusqu'à -14 mètres à quelques kilomètres à l'intérieur des terres.

Aujourd'hui, la baie du Mont Saint-Michel est figée : toutes les constructions sont arrêtées, tous les projets économiques sont arrêtés.

Des études sont en cours sur l'éventualité d'un rehaussement, d'environ 2 m à 2,50 m, de la digue sur l'ensemble du pourtour de la baie du Mont Saint-Michel côté breton. Un projet qui, quoiqu'il en soit, aura un coût très important.

Les maires sont donc aujourd'hui très inquiets quant à l'avenir de leurs communes. Comme tout est figé, c'est une population qui stagne, ce sont des écoles qui risquent de se vider petit à petit parce que la population va vieillir. Sur certains secteurs, la situation est ainsi figée pour quasiment quatre ans dans l'attente d'une réponse positive ou négative.

Nous nous interrogeons très fortement sur le devenir en fin de compte de ce territoire. Un territoire qui est également marqué par une importante activité conchylicole sur le front littoral. Un territoire où quelques campings sont également présents.

Nous avons donc de nombreuses interrogations et nous suivons avec attention l'ensemble de vos projets pour, le cas échéant, en décliner quelques enseignements à notre propre situation.

Harry Arnoux

Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques

Ma première interrogation est relative aux schémas de cohérence territoriale (SCOT). En Guadeloupe, nous n'avons pas de SCOT. Nous disposons toutefois d'un schéma d'aménagement régional (SAR) auquel est rattaché un schéma de mise en valeur de la mer (SMVM). C'est d'ailleurs suffisamment rare au niveau du territoire français pour être souligné. Et ma question s'adresse en particulier à Monsieur le directeur de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) : les conclusions auxquelles le projet de relocalisation arrivera pourront-elles donner lieu à d'éventuelles propositions de modification du schéma d'aménagement régional ?

Ma seconde interrogation s'adresse aux maires des territoires de l'appel à projets : comment envisagez-vous l'utilisation, ou non, des établissements publics fonciers régionaux (EPFR) pour la relocalisation ? Quel type de thèmes avez-vous abordé ou aborderez-vous avec eux ? Comptez-vous sur eux pour apporter des solutions ?

Marcelin Nadeau

Maire du Prêcheur (Martinique)

Sur la question des SCOT, je préciserai qu'il en existe dans les départements d'outre-mer (DOM). Il y en a tout au moins un en Martinique qui devrait être rendu opposable aux tiers très prochainement. Et nos interrogations portent de manière plus particulière sur d'éventuels volets littoraux puisque effectivement on pourrait considérer que le SMVM rattaché au SAR joue déjà ce rôle.

Pour ma part, et c'est ce que je m'évertue en tant qu'élu à faire valoir au niveau de l'intercommunalité à laquelle j'appartiens, il me semble que rien n'empêche au SCOT ultra-marin d'avoir un volet littoral.

Sur les opérateurs fonciers, je saisis l'occasion qui m'est donnée par le directeur de l'Agence des 50 pas de Guadeloupe, pour rappeler que, dans les deux missions de l'Agence des 50 pas qu'il évoquait ce matin, s'il y a effectivement d'une part, et pour aller vite, la régularisation des situations de quasi-proprétaires, il y a également d'autre part, une mission d'aménageur. Et je crois que sur ce point l'Agence des 50 pas joue dans les DOM un rôle essentiel.

Il faut par conséquent régler une fois pour toutes le problème de sa pérennité.

Et je m'adresse là aux députés présents dans la salle et aux représentants de l'administration centrale : il faut qu'elle continue à vivre et que son existence ne soit plus chaque année sujette à débat. Il faut, enfin, que l'Agence des 50 pas soit réellement reconnue dans sa mission d'aménageur. Car, je peux en témoigner, nous nous appuyons beaucoup sur ses compétences en la matière.

Richard Monedero

Maire de Vias

Je souhaite apporter un témoignage concernant l'action des établissements publics fonciers régionaux (EPFR).

Comme évoqué lors de cette journée, nous avons sur Vias un projet de reconstitution du cordon dunaire qui nécessite des acquisitions foncières. Nous avons donc sollicité l'EPFR en ce sens. Nous avons commencé à travailler avec lui. Et puis, tout d'un coup, l'EPFR nous a dit non : ce n'est pas dans nos statuts, ce n'est pas dans nos compétences. Je vous avouerai que cette réponse nous a quelque peu troublés car nous avons précédemment rencontré l'établissement public foncier de Normandie qui nous avait précisé que ce type d'intervention rentrait pleinement dans le champ de ses compétences.

Nicolas de Maistre

Sous-préfet de Béziers

Pour compléter les propos de Monsieur le Maire, je rappellerai simplement le contexte social dans lequel nous nous inscrivons. Les occupants des cabanes de la côte Ouest n'ont, pour la plupart, que très peu de moyens. Certains sont même dans des situations de précarité. Et en ce sens cela rejoint un peu les réflexions ultra-marines. Il y a un enjeu social de relogement et il me paraîtrait donc assez logique que l'EPFR puisse participer, d'autant plus que c'est le cas ailleurs.

Jean-Michel David

Maire de Lacanau

En Gironde, et sauf erreur de ma part, le soutien à l'activité touristique, qui constitue une problématique fondamentale pour notre commune et qui intéresse également le rétro-littoral, n'est pas un sujet évoqué dans les réflexions portées par le conseil général sur la création d'un établissement public foncier.

Cet établissement aurait pour principal objectif de répondre à des problèmes d'habitat, notamment social, et de trouver des solutions, me semble-t-il, à des situations extrêmement précaires et critiques, ce qui n'est pas nécessairement le cas sur notre commune.

Frédérique Briquet

Directrice générale adjointe de l'Etablissement public foncier du Nord – Pas-de-Calais

Je souhaitais apporter un témoignage car, contrairement à ce qu'on peut penser et à ce qui a pu être dit aux élus qui sont intervenus, les établissements publics fonciers (EPF) sont tout à fait légitimes et en capacité d'intervenir dans le cadre de cette problématique de gestion des littoraux.

L'EPF Nord – Pas-de-Calais le fait déjà. Il est ainsi l'opérateur foncier du plan de prévention des risques de la commune de Wimereux et à ce titre, il a acheté une demi-douzaine de maisons qu'il s'apprête à démolir.

Il faut rappeler que les opérateurs fonciers et les EPF, notamment d'Etat, sont des outils. Ils sont là pour mettre en œuvre les déclinaisons foncières des stratégies de l'État et des collectivités. Et qu'il peut très bien être décidé, dans le cadre des programmes pluriannuels d'intervention, d'avoir un axe spécifique pour la gestion de ces questions. Ainsi, pour l'EPF Nord – Pas-de-Calais, l'axe 4 de son programme relatif à la gestion économe des ressources naturelles comporte un volet spécifique sur les fonciers à risque.

C'est donc possible. Et les EPF peuvent intervenir tout à la fois sur l'acquisition des fonciers soumis au risque et sur l'acquisition des fonciers qui permettront la relocalisation des activités et des biens

Il faut toutefois rappeler que nous nous adossons à des projets portés par des collectivités. Nous ne sommes donc qu'un porteur provisoire même à un moment donné, pour une période donnée, nous sommes un vrai propriétaire. Se pose donc toujours la question des financements pour mettre en œuvre ces dispositions.

Conclusion

Laurent Roy

Directeur de l'eau et de la biodiversité (DEB)

**Laurent Roy***Directeur de l'eau et de la biodiversité (DEB)*

C'est un plaisir pour moi de venir conclure les travaux d'une journée riche en échanges sur ce sujet particulièrement complexe que constitue la mise en œuvre concrète du principe de relocalisation comme solution alternative aux options traditionnelles de fixation du trait de côte et de défense contre la mer.

Comme cela a été présenté en ouverture de la journée, cette stratégie de relocalisation constitue l'un des axes majeurs de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte.

Compte-tenu de la complexité de sa mise en œuvre, de la complexité de son acceptabilité locale et des questions conceptuelles difficiles qu'elle génère, il a été choisi de procéder sous la forme d'un appel à projets à caractère expérimental.

Et je tiens à remercier à nouveau, tout particulièrement et chaleureusement, les cinq collectivités qui ont accepté de s'engager dans cette expérimentation et que nous accompagnerons donc tout au long de la démarche pour dégager de cette phase expérimentale les enseignements les plus opérationnels possibles.

Les conclusions de cette journée peuvent être classées en 3 ensembles, à l'image des tables rondes.

Tout d'abord, les enjeux autour de la connaissance de l'aléa.

L'objectif est bien là de prendre conscience globalement du caractère irréversible du risque, de sa vitesse, de sa rapidité et donc de la nécessité absolue d'anticiper dans l'aménagement du territoire. Et pour cela il nous faut connaître l'aléa. Il nous faut des données homogènes, fiables, mises à la disposition du public et dont la qualité soit garantie par le niveau national. C'est un des axes de la stratégie nationale du trait de côte, l'objectif étant d'obtenir, d'ici 2015, une actualisation des données sédimentologiques au niveau national et dès la fin de l'année 2013, une cartographie nationale de l'aléa érosion.

C'est le premier grand axe. On ne bâtit pas de politique cohérente sur un sujet de cette complexité sans une connaissance fiable et surtout, sans une connaissance partagée qui puisse bien être appropriée par l'ensemble des acteurs du territoire. C'était l'enjeu discuté lors de la première table ronde.

Lors de la deuxième table ronde, le point mis plus particulièrement en évidence est bien l'absolue nécessité de projets territoriaux globaux qui prennent en compte à la fois les territoires littoraux mais également les territoires rétro-littoraux, le but étant de pouvoir trouver par des aménagements urbains, par la planification et l'urbanisme, des solutions qui puissent correspondre aux volontés légitimes de développement des territoires tout en intégrant complètement le risque littoral.

C'est également l'un des quatre actes de la stratégie nationale qui prévoit l'élaboration de stratégies locales entre acteurs publics et privés sur la base d'une vision partagée et prospective des enjeux.

Le troisième axe, objet de la troisième table ronde qui vient de se conclure, c'est évidemment la question du partage et de l'association de l'ensemble des acteurs du territoire concerné.

C'est peut-être, de toutes, la question la plus difficile, la plus complexe. La connaissance est un champ qui relève de l'expertise technique et scientifique. Sur la démarche globale, nous avons, d'ores et déjà, un certain nombre d'outils et d'expériences de constructions de projets globaux de territoire dans des champs divers relevant de l'aménagement du territoire.

Là, nous sommes sur une problématique qui est culturellement complexe, qui est d'accepter le principe du recul, d'accepter le principe que l'on abandonne à la mer des territoires terrestres éventuellement aménagés, d'accepter de faire autrement que ce que l'on a toujours fait jusqu'à maintenant, c'est à dire, défendre.

Cela nécessite un partage approfondi, des modalités de concertations innovantes avec la population et toutes les catégories parties prenantes pour co-construire un projet et ne pas donner l'impression d'une démarche technocratique venant du dessus et imposant des solutions pour de mauvaises raisons, ou d'excellentes raisons, mais le plus souvent, pour des raisons inacceptables pour la population du genre "je n'ai pas d'argent, donc...". Il faut évidemment sortir de cette logique, de cette logique seulement financière, pour entrer dans la logique de projet global que j'évoquais et à laquelle la population devra être associée.

Alors, comme cela a été dit, et comme vous en avez tous conscience, cette option de la relocalisation n'est en aucun cas un choix systématique qui se substituerait par principe à l'option de fixation du trait de côte. Mais, à l'inverse, on ne plus envisager seules les actions de défense contre la mer. C'est toujours concomitamment les deux options qu'il faut savoir concilier et combiner, entre protection des lieux à forts enjeux ou densément habités par exemple, et relocalisation quand la protection est impossible, inaccessible, à des coûts inacceptables, non durable, ...

Pour la suite, il est prévu que la mise en œuvre dans son ensemble de cette stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte fasse l'objet d'un rapportage auprès, à la fois de la conférence de la commission mixte inondation (CMI), mais aussi du tout jeune Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) installé il y a moins d'un mois par le ministre délégué à la mer, l'objectif étant également de s'intégrer à une vision d'ensemble de planification des activités marines et littorales.

Pour vous aider, un parlementaire sera désigné par la ministre. Il aura la charge d'un groupe de suivi de la stratégie dont il pourra rendre compte de l'état d'avancement auprès de ces instances. Ce qui nous permettra d'associer la représentation nationale au suivi de cette stratégie tout à fait essentielle pour nous.

En ce qui concerne l'Etat, tant l'administration centrale qui a été citée et interpellée à plusieurs occasions pour de nouveaux débats, que les services déconcentrés sous l'autorité des préfets, sont bien évidemment là pour accompagner le plus possible ces cinq expérimentations et en tirer les enseignements les plus fructueux possibles

.Je ne doute pas que ces expérimentations soient tout à fait riches pour nous, et d'ores et déjà, la qualité des débats d'aujourd'hui nous rend optimistes en ce sens.

Je tiens donc à vous remercier une dernière fois pour la qualité de ces échanges, et puis peut-être également, à remercier en votre nom à tous, notre animateur, Monsieur Jean-Michel Jacquet, architecte-conseil de la DGALN, qui a veillé au bon déroulement des tables rondes. Je crois qu'il a joué, de ce point de vue là, un rôle important dans la qualité des débats.

Merci à tous. Bon retour. Bon courage. Et beaucoup de créativité et d'innovation pour nos cinq territoires. Merci.



**Ministère de l'Ecologie,
du Développement durable
et de l'Energie**

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

92055 La Défense cedex
Tél. 01 40 81 21 22

